



PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE CREIL

PIECE N° 4.1 : ANNEXES AU REGLEMENT

PIECE N° 4.1.1 - CAHIER DES EMPLACEMENTS RESERVES

APPROBATION DU PLU LE

10 DECEMBRE 2018

Modification simplifiée n°1 – 12 avril 2021



SOMMAIRE

Emplacement réservé n°1	5
Réalisation d'espaces publics (1a) et d'un équipement public (1b)	
Emplacement réservé n°2	6
Création d'une passerelle publique au-dessus des voies ferrées pour relier les quartiers des bas et des hauts de Creil dans le cadre du projet "Gare cœur d'agglo "	
Emplacement réservé n°3	7
Traitement du carrefour	
Emplacement réservé n°4	8
Création d'espaces de jeux et de plein air, et jardins familiaux	
Emplacement réservé n°5	10
Création d'espaces de sports et de loisirs	
Emplacement réservé n°6	15
Principe d'une liaison continue le long de l'Oise rive gauche, permettant des boucles de promenade et un classement en GR.	
Emplacement réservé n°7	18
Extension équipement public	
Emplacement réservé n°8	19
Création d'une école	
Emplacement réservé n°9	20
Elargissement de la rue Stephenson	
Emplacement réservé n°10	22
Réalisation de l'Aire de Grand Passage des gens du voyage	
Emplacement réservé n°11	23
Création d'une voie dans le cadre du projet Gare cœur d'agglo	
Emplacement réservé n°12	25
Réaménagement du rond – point de la Pierre Blanche	
Emplacement réservé n°13	28
Mise en œuvre du projet MAGEO, dont création d'un cheminement piéton	
Emplacement réservé n°14	31
Création d'une voie dans le cadre du projet Gare cœur d'agglo	

Emplacement réservé pour la mixité de l'habitat n°1 32

Réalisation de logements privés pour favoriser la mixité sociale

Emplacement réservé pour la mixité de l'habitat n°2

Supprimé par la modification simplifiée

Réalisation de programmes de logements privés pour favoriser la mixité sociale

Emplacement réservé pour la mixité de l'habitat n°3 34

Réalisation de programmes de logements privés pour favoriser la mixité sociale, projet "Gare cœur d'agglomération"

Emplacement réservé pour la mixité de l'habitat n°4 35

Réalisation de programmes de logements privés pour favoriser la mixité sociale, projet "Gare cœur d'agglomération"

Concerné par la modification simplifiée

Emplacement réservé pour la mixité de l'habitat n°5 35

Réalisation de programmes de logements privés pour favoriser la mixité sociale dans le cadre de la ZAC de Gournay les Usines

Emplacement réservé pour la mixité de l'habitat n°6 40

Réalisation de programmes de logements privés pour favoriser la mixité sociale dans le cadre de la ZAC de Gournay les Usines

Emplacement réservé pour la mixité de l'habitat n°7 42

Réalisation de programmes de logements privés pour favoriser la mixité sociale dans le cadre de la ZAC de Gournay les Usines

Emplacement réservé pour la mixité de l'habitat n°8 43

Réalisation de programmes de logements privés pour favoriser la mixité sociale dans le cadre de la ZAC de Gournay les Usines

Emplacement réservé pour la mixité de l'habitat n°9 44

Réalisation de programmes de logements privés pour favoriser la mixité sociale dans le cadre de la ZAC de Gournay les Usines

Emplacement réservé pour la mixité de l'habitat n°10 45

Réalisation de programmes de logements privés pour favoriser la mixité sociale, projet "Gare cœur d'agglomération"

Emplacement réservé pour la mixité de l'habitat n°11 47

Réalisation de logements sociaux

Concerné par la modification simplifiée

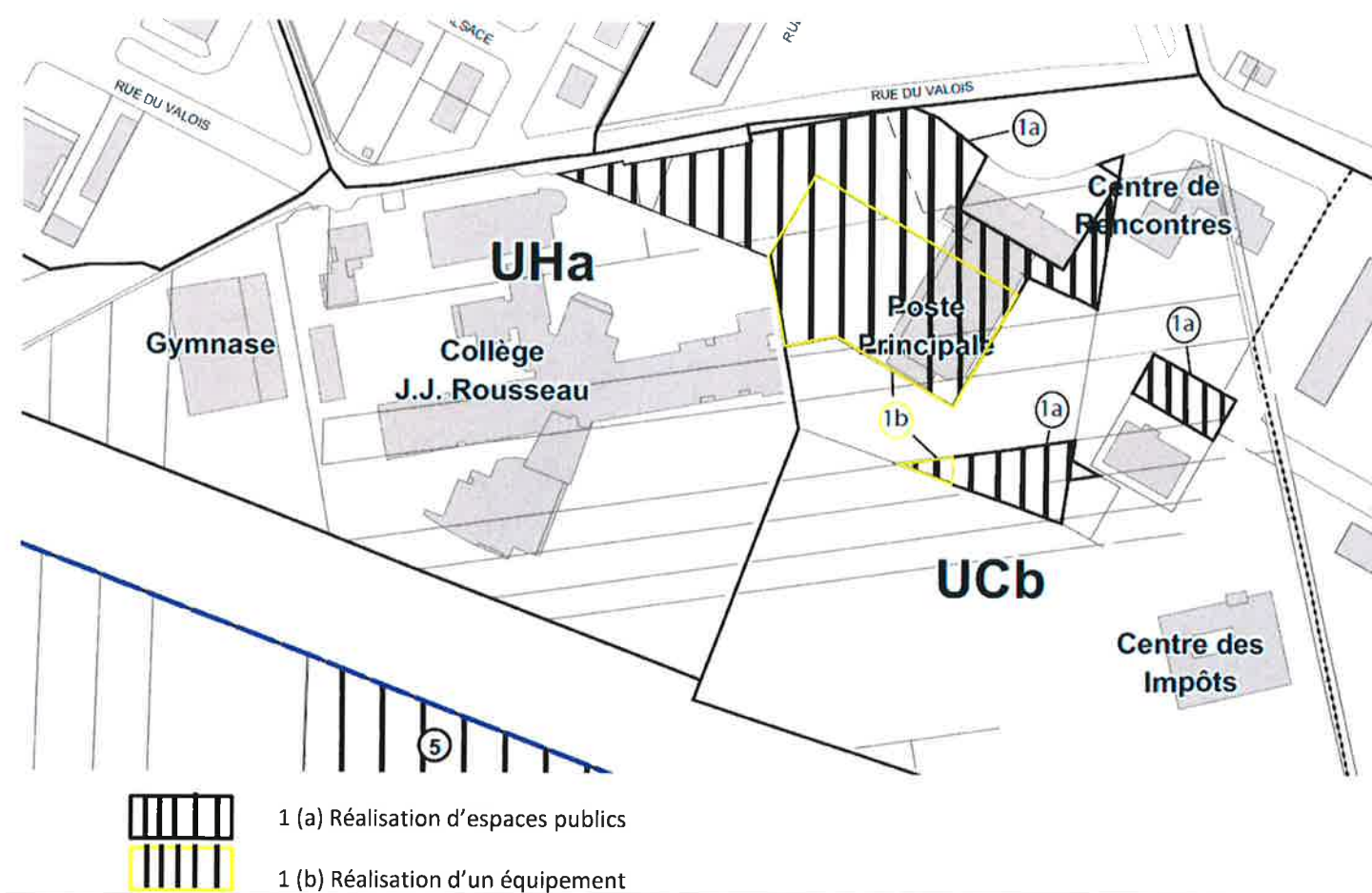


Emplacement réservé n°1 (a et b) (Modification simplifiée n°1- 12 avril 2021)

Secteur : Abords du centre de rencontres

Bénéficiaire : Ville de Creil

Désignation : Réalisation d'espaces publics (1 a) et réalisation d'un équipement public (1b)



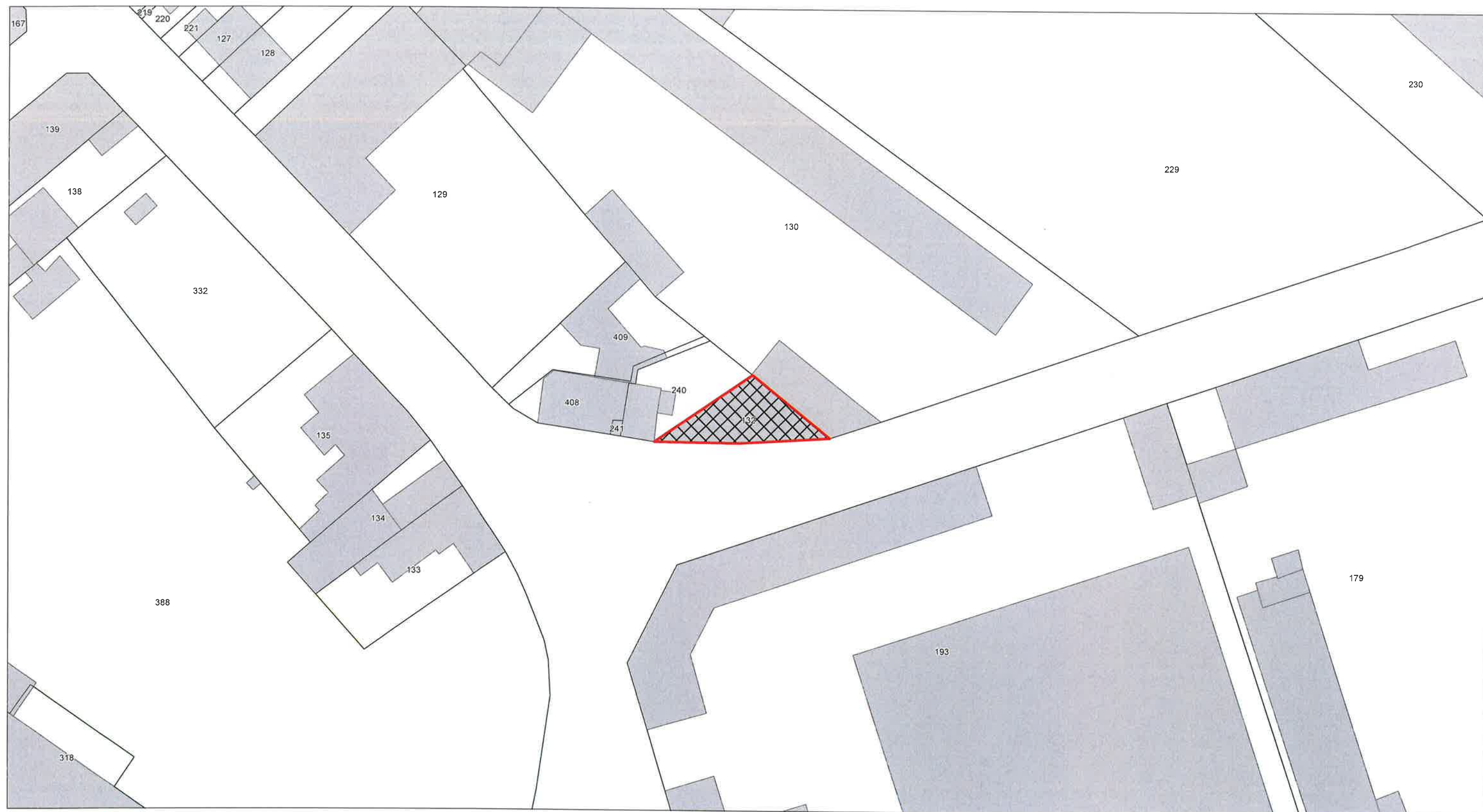
Emplacement réservé n°2 - Superficie : 1 313 m²

Secteur : Terrains attenants à Fichet

Bénéficiaire : Ville de CREIL

**Désignation : Création d'une passerelle publique au-dessus des voies ferrées pour relier les quartiers des bas et des hauts de Creil
dans le cadre du projet "Gare cœur d'agglomération"**





Emplacement réservé n°4 - Zoom 1 - Superficie : 5 597 m²

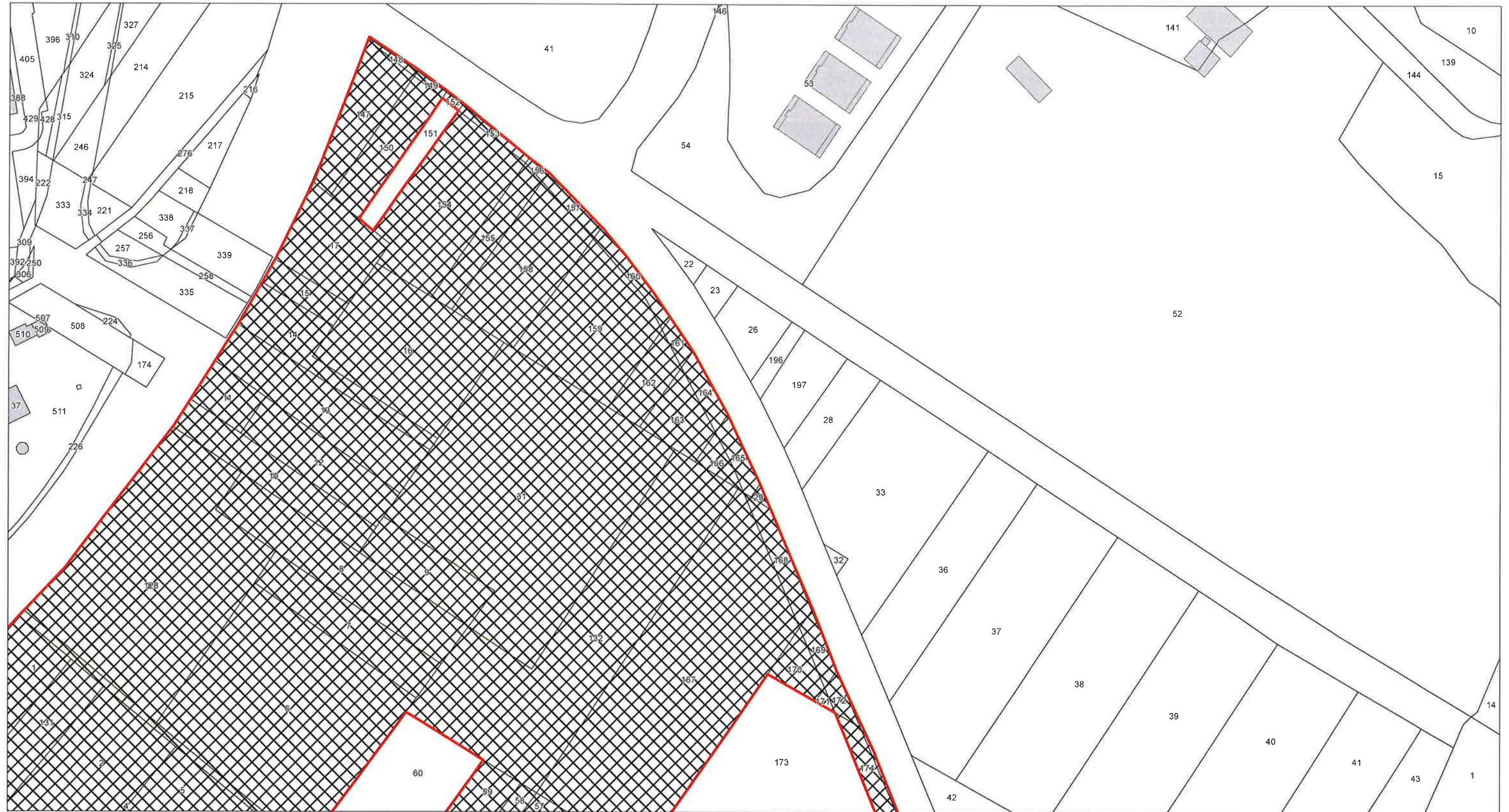
Secteur : Petite Brèche, vallée de Nogent

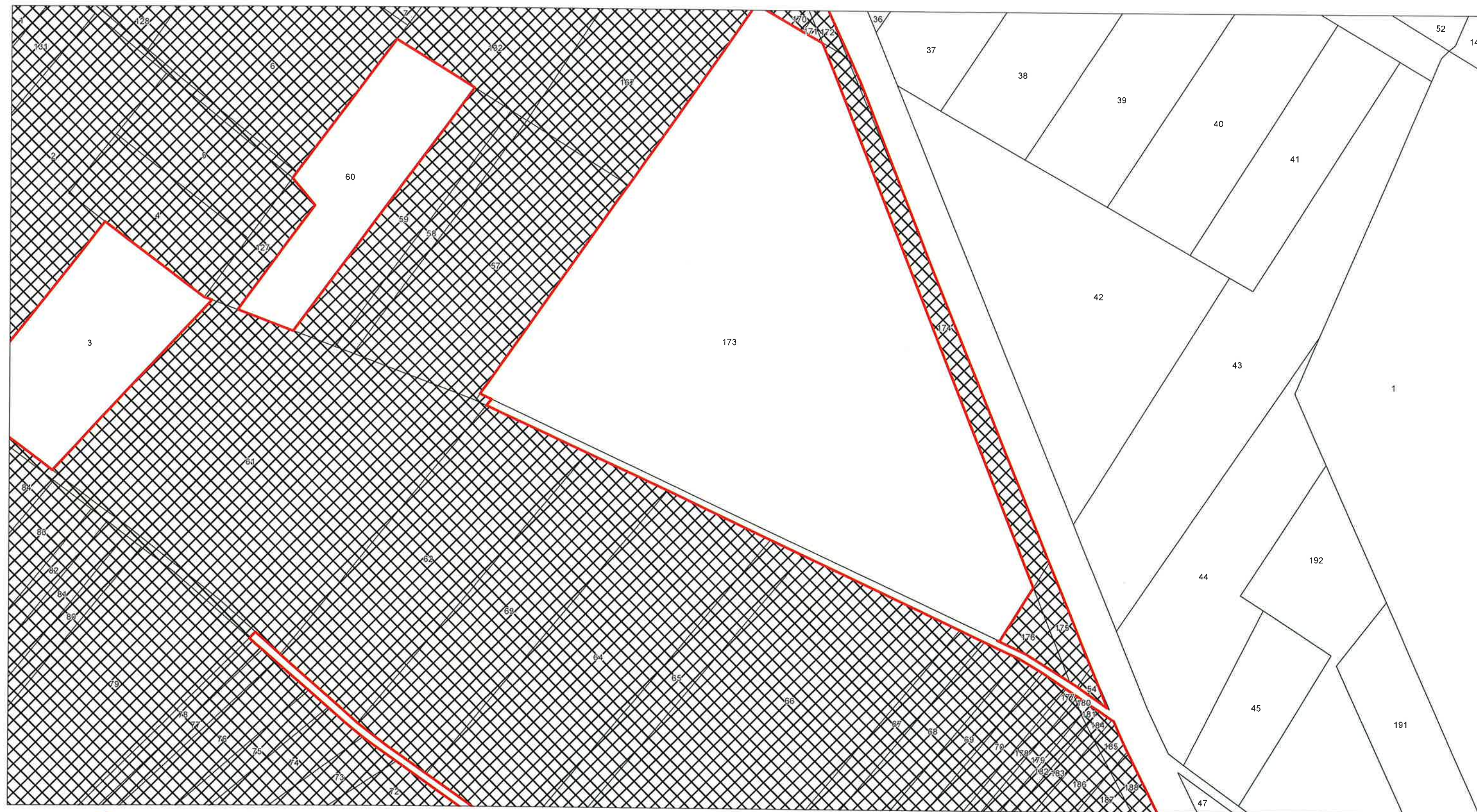
Bénéficiaire : Ville de CREIL

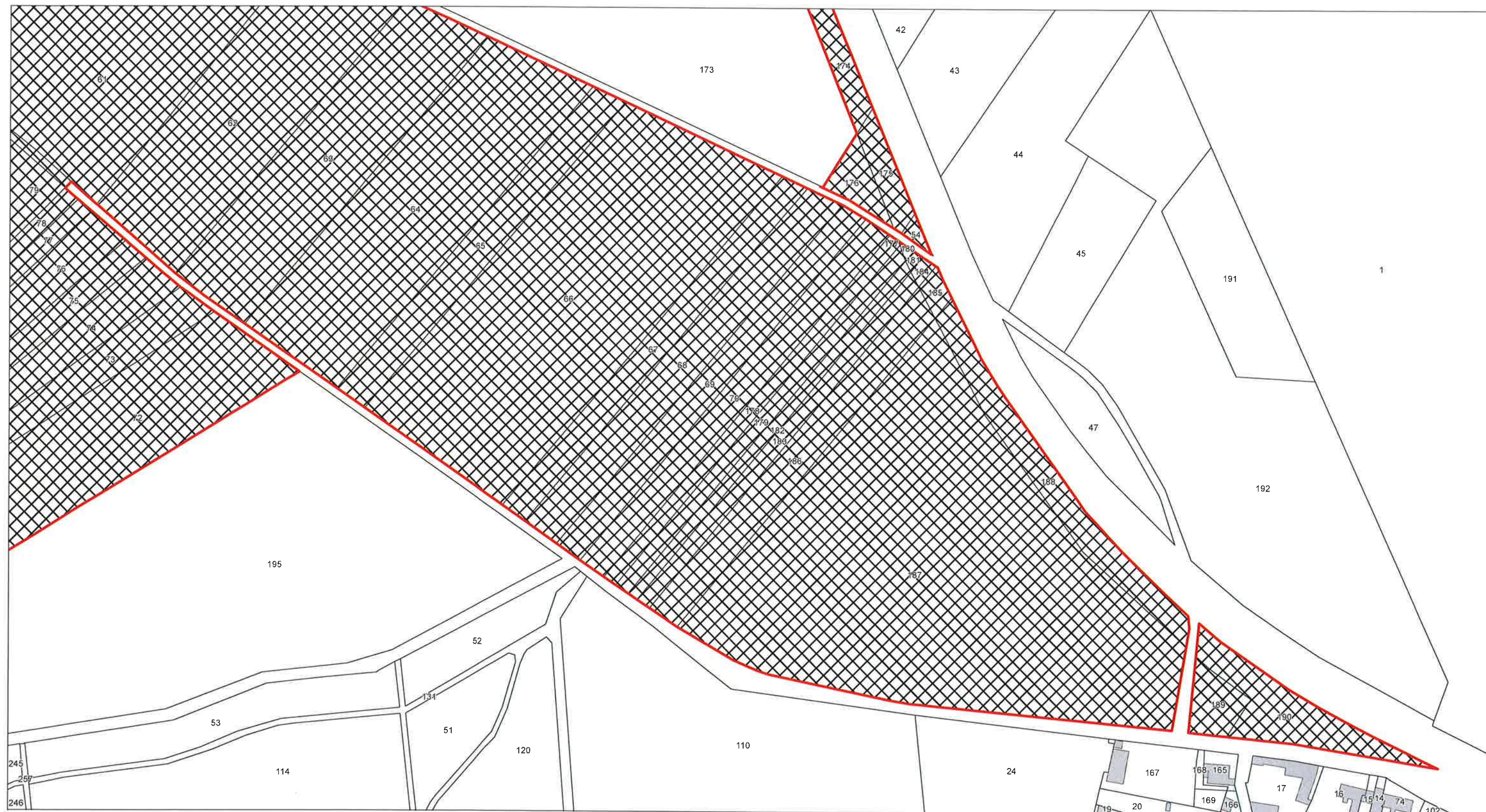
Désignation : Création d'espaces de jeux et de plein air, et jardins familiaux









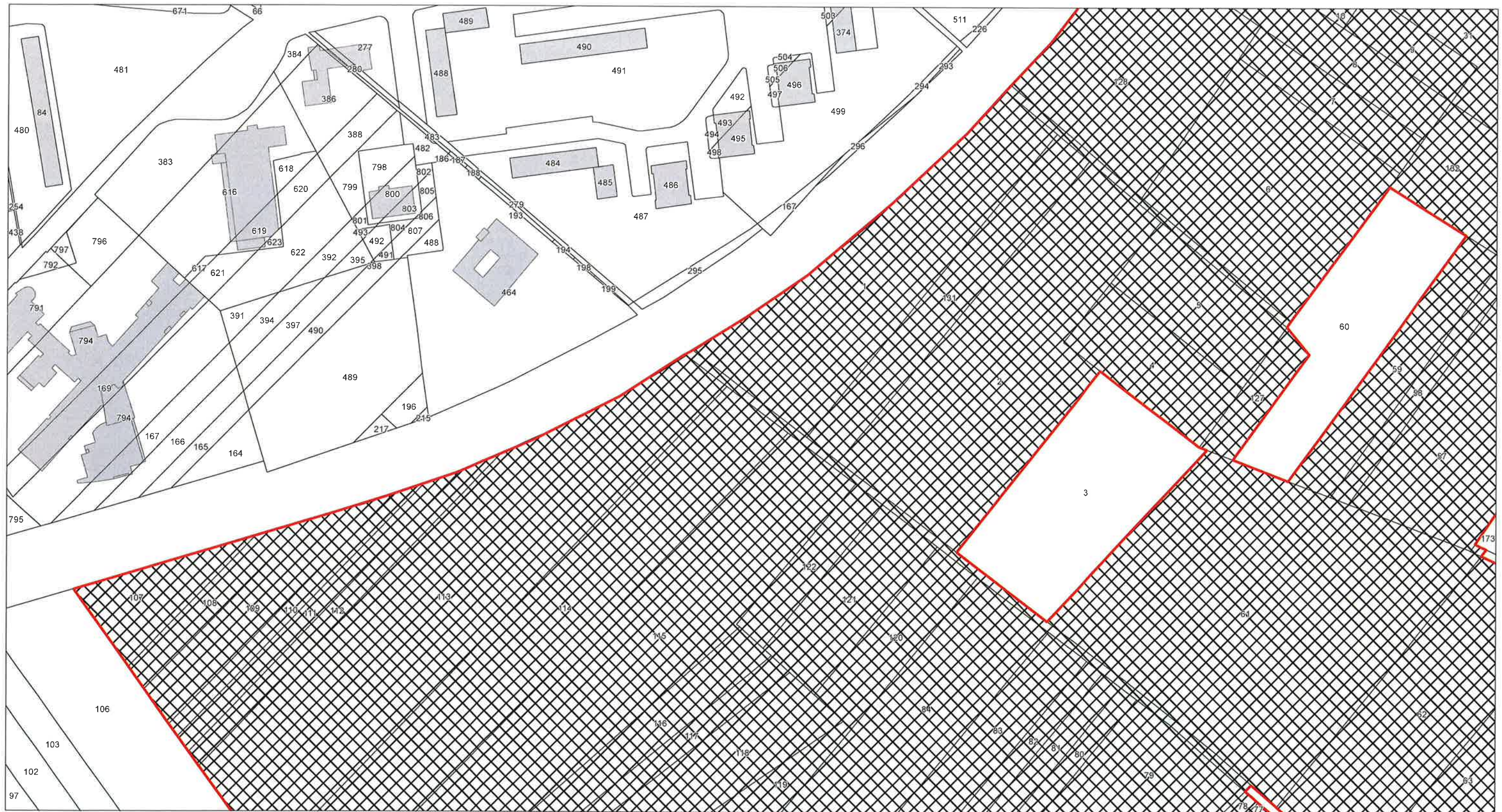


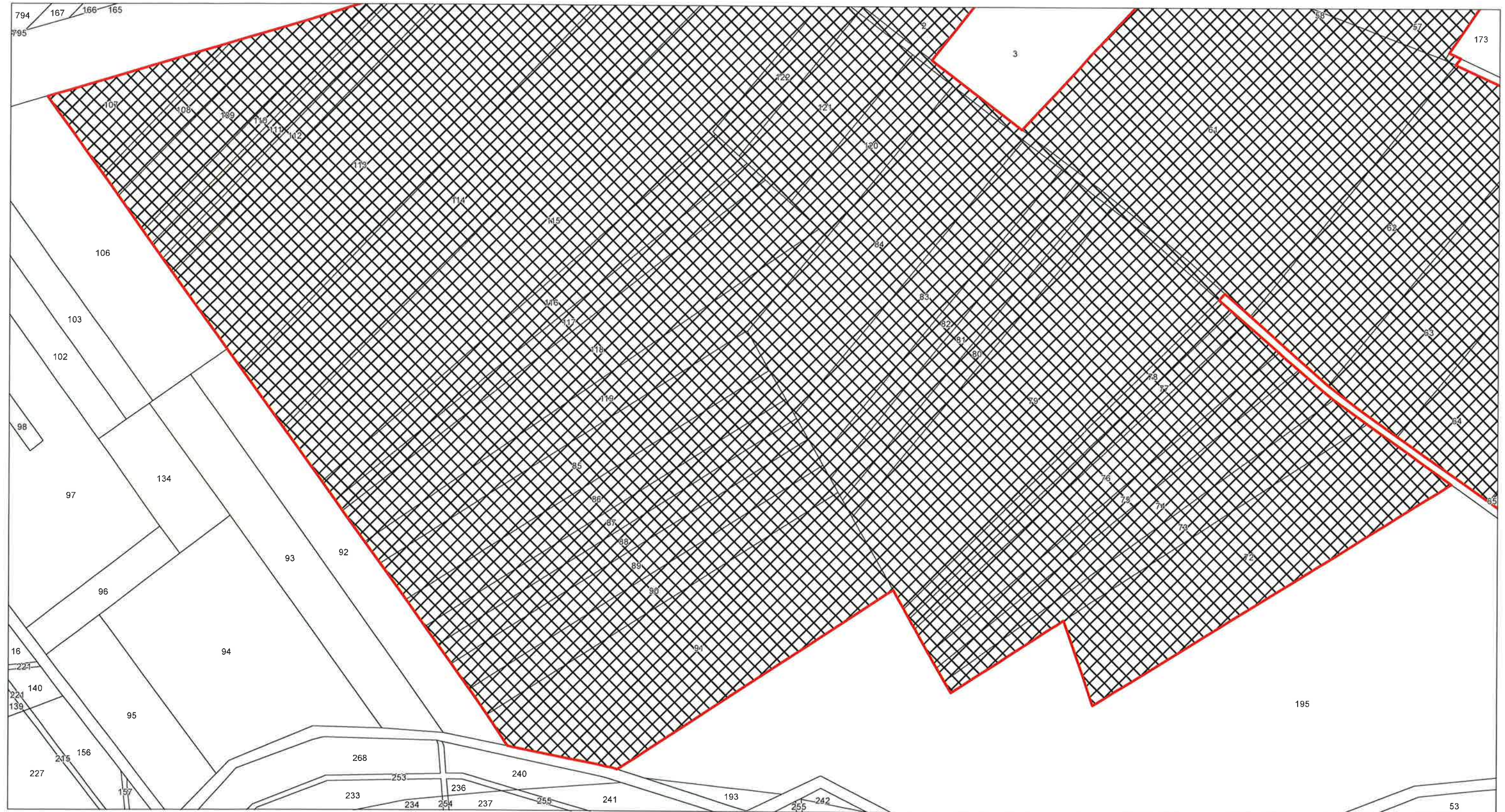
Emplacement réservé n°5 - Zoom 4 - Superficie : 518 744 m²

Secteur : Espaces agricoles au sud de la commune

Bénéficiaire : Ville de CREIL

Désignation : Création d'espaces de sports et de loisirs



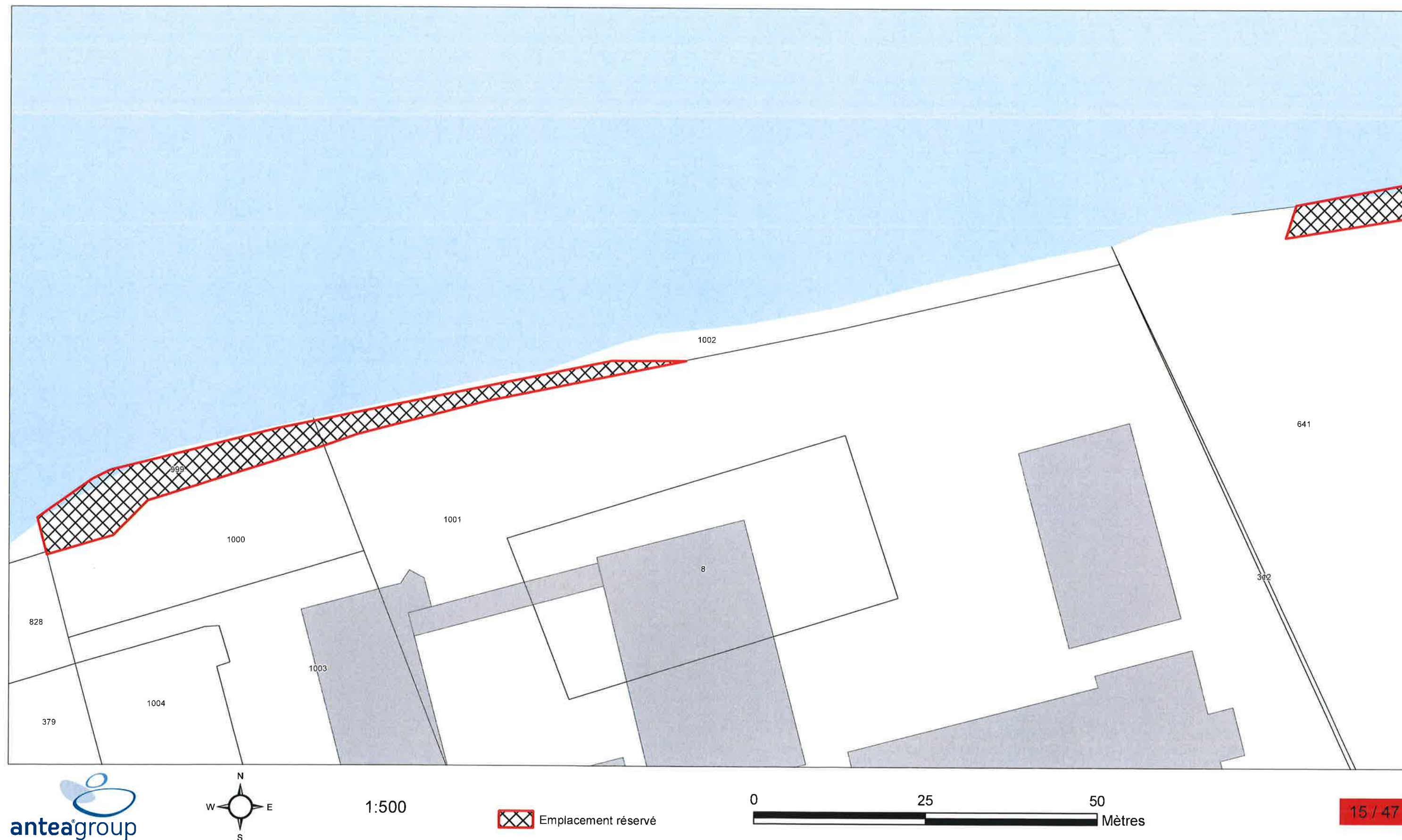


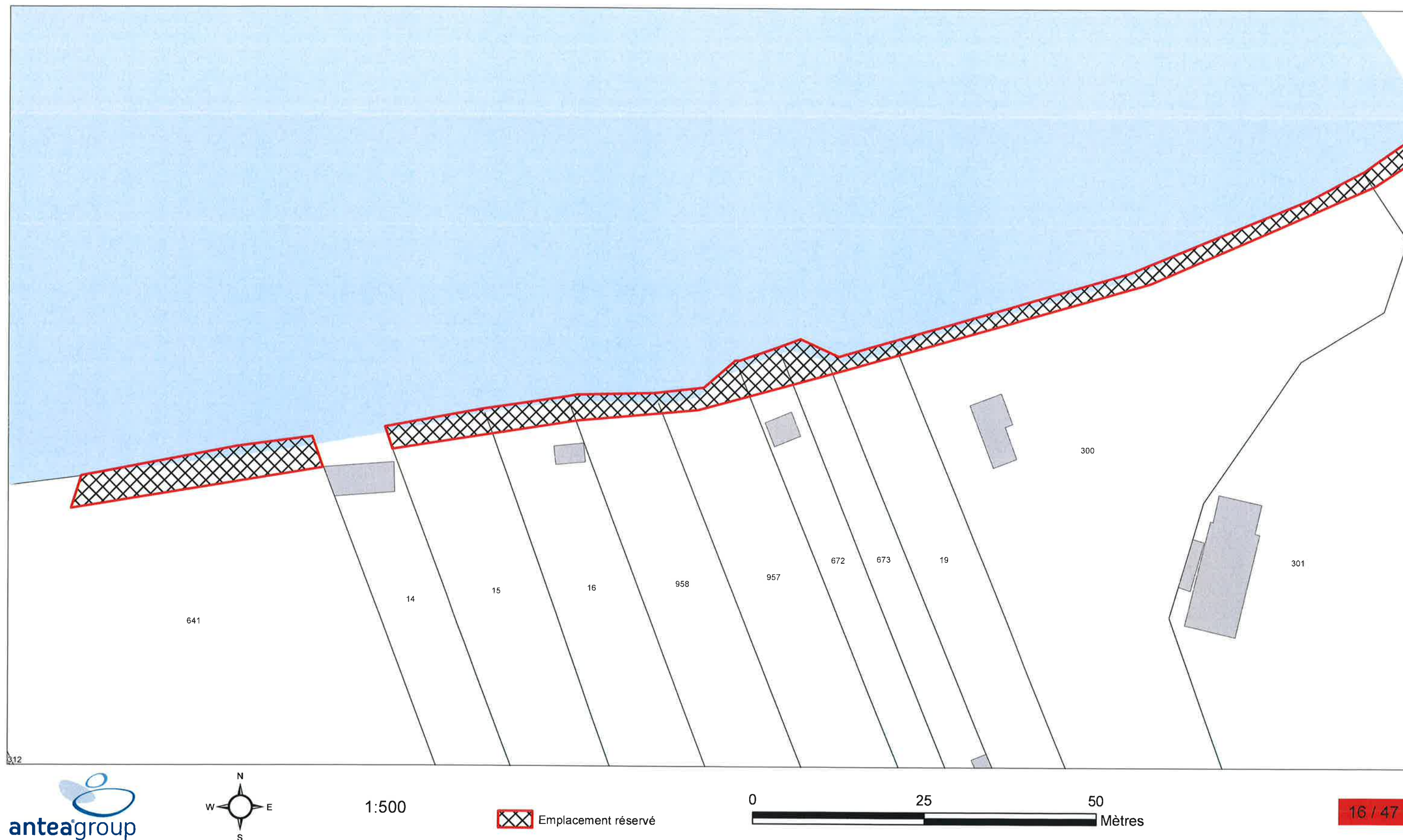
Emplacement réservé n°6 - Zoom 1 - Superficie : 1 598 m²

Secteur : Rive Gauche de l'Oise : du collège Michelet à la rue de la source

Bénéficiaire : Ville de CREIL

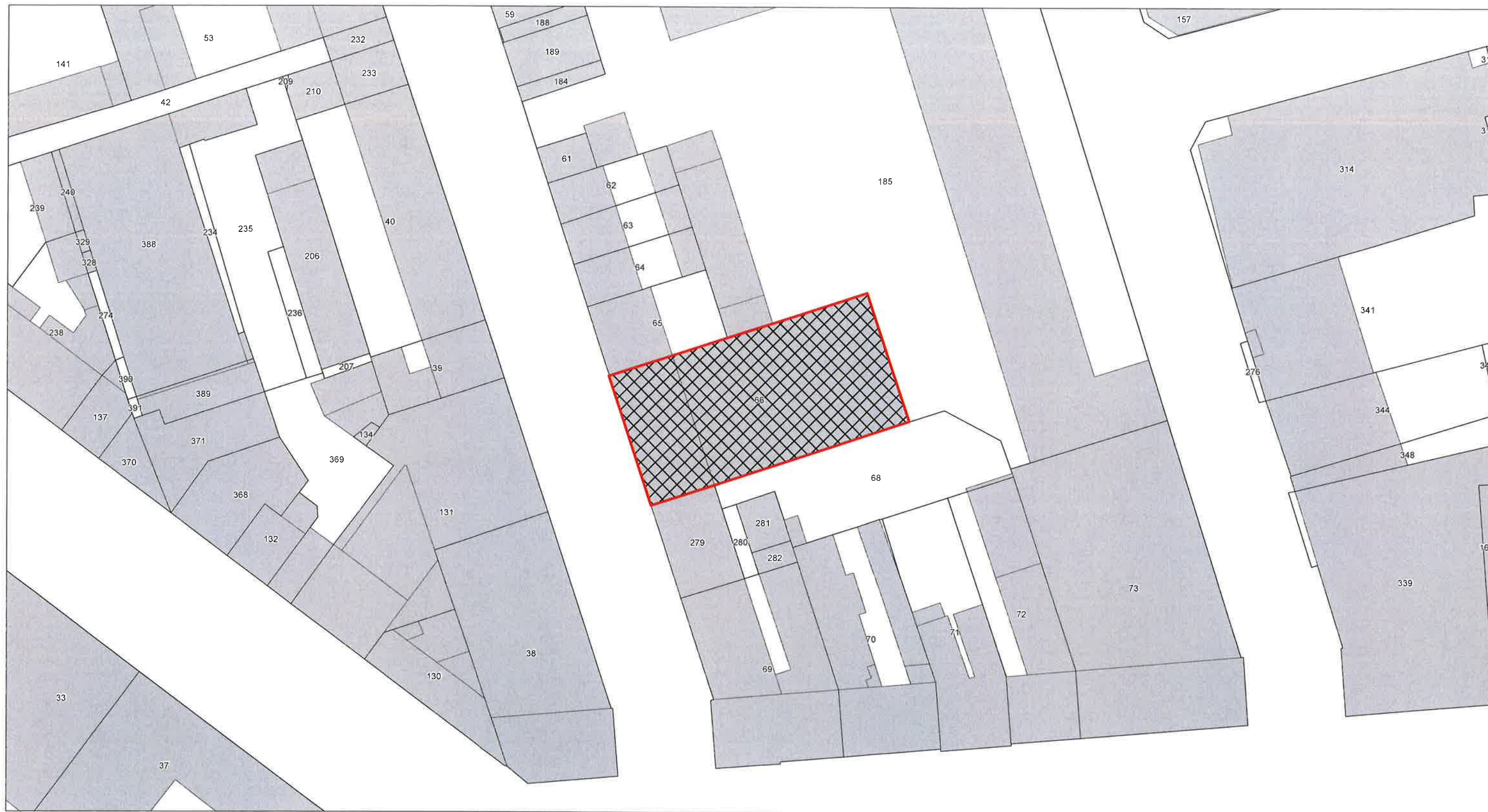
Désignation : Principe d'une liaison continue le long de l'Oise rive gauche, permettant des boucles de promenade et un classement en GR







Emplacement réservé n°7 - Superficie : 689 m²
Secteur : Ecole Edouard Vaillant - Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
Bénéficiaire : Ville de CREIL
Désignation : Extension d'un équipement public

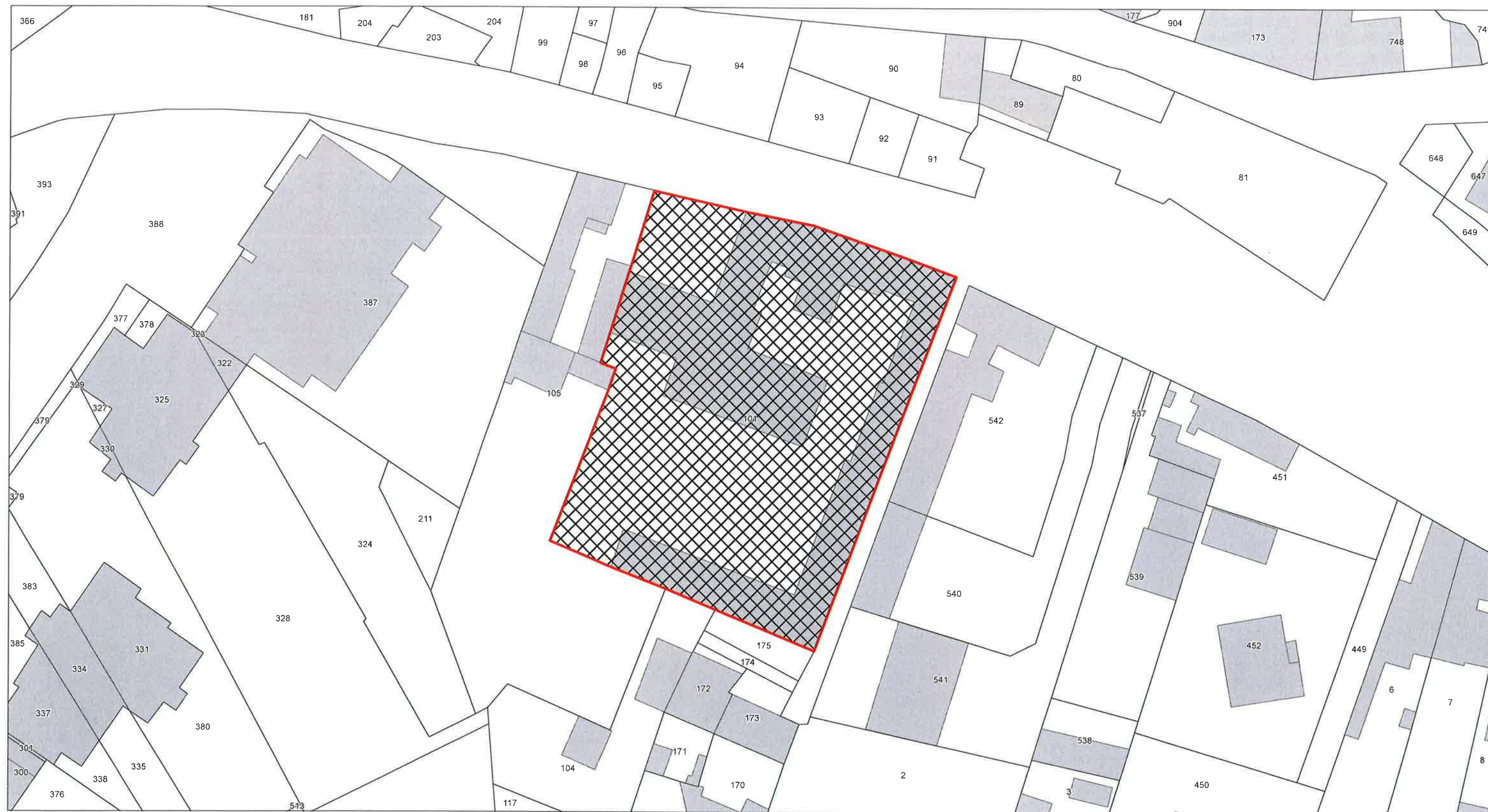


Emplacement réservé n°8 - Superficie : 2 153 m²

Secteur : Ilot Rue Robert Schuman

Bénéficiaire : Ville de CREIL

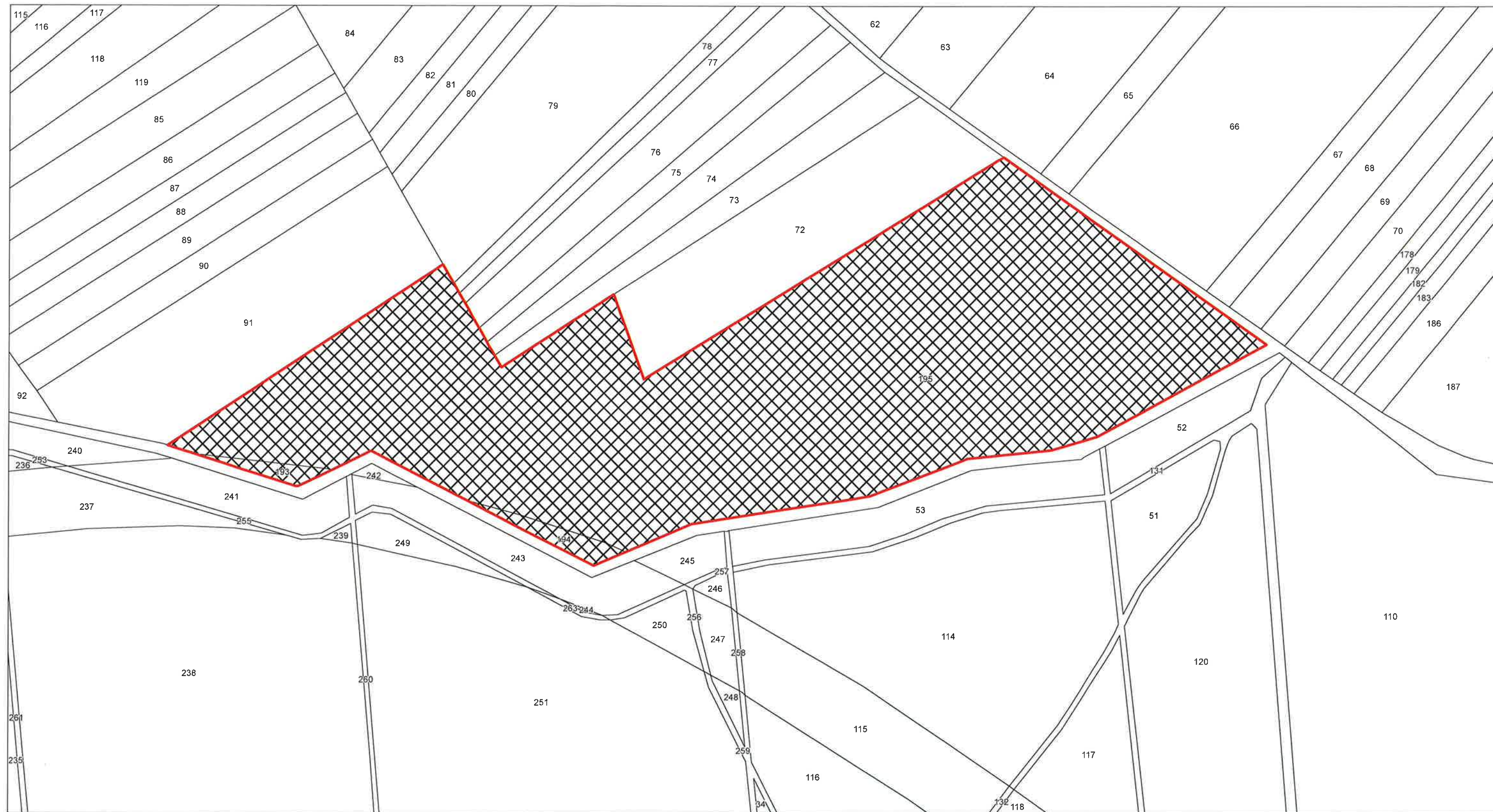
Désignation : Création d'une école

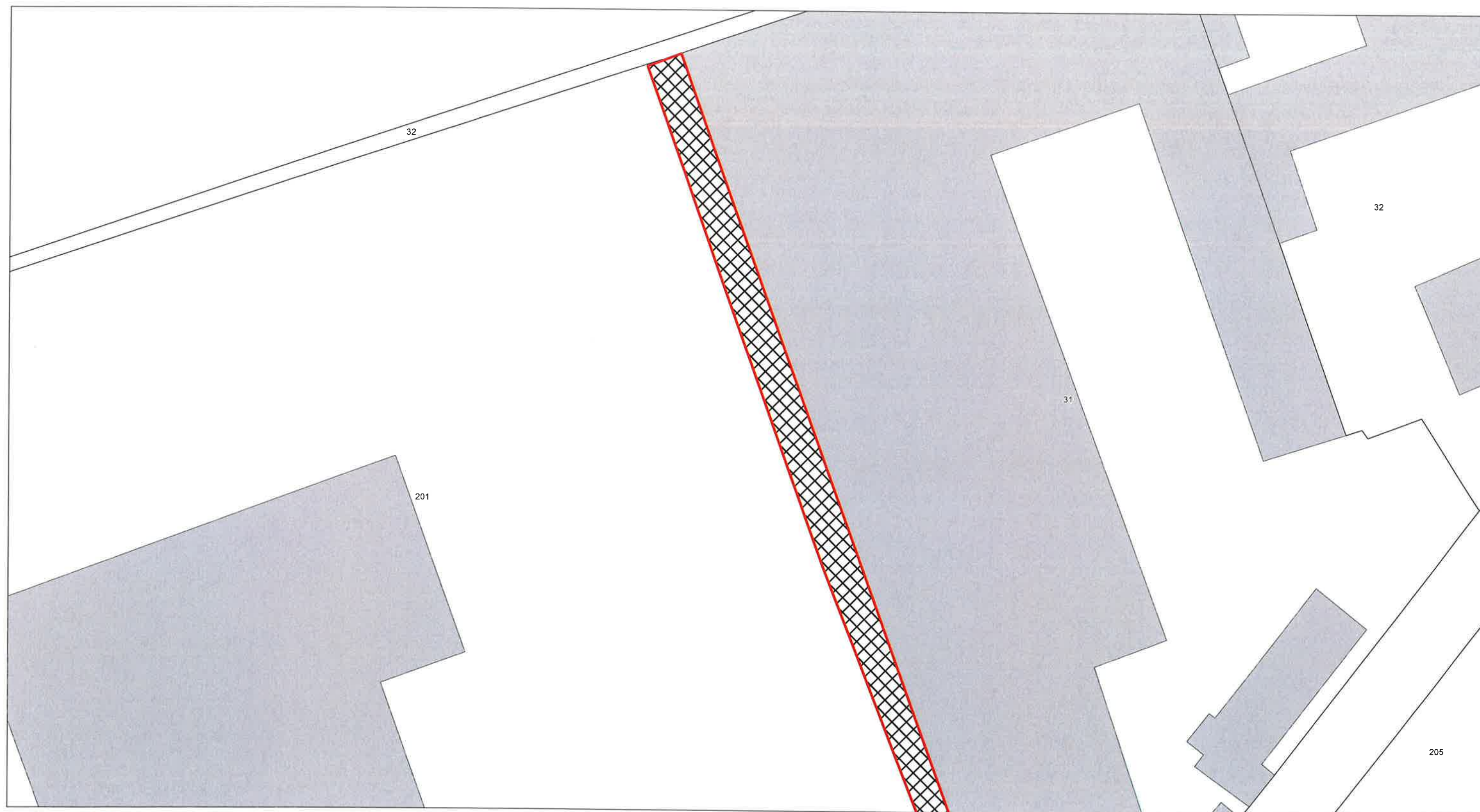




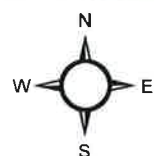


Emplacement réservé n°10 - Superficie : 58 921 m²
Secteur : Plaine agricole au sud de la commune
Bénéficiaire : Agglomération Creil Sud Oise – ACSO
Désignation : Réalisation de l'Aire de Grand Passage des gens du voyage







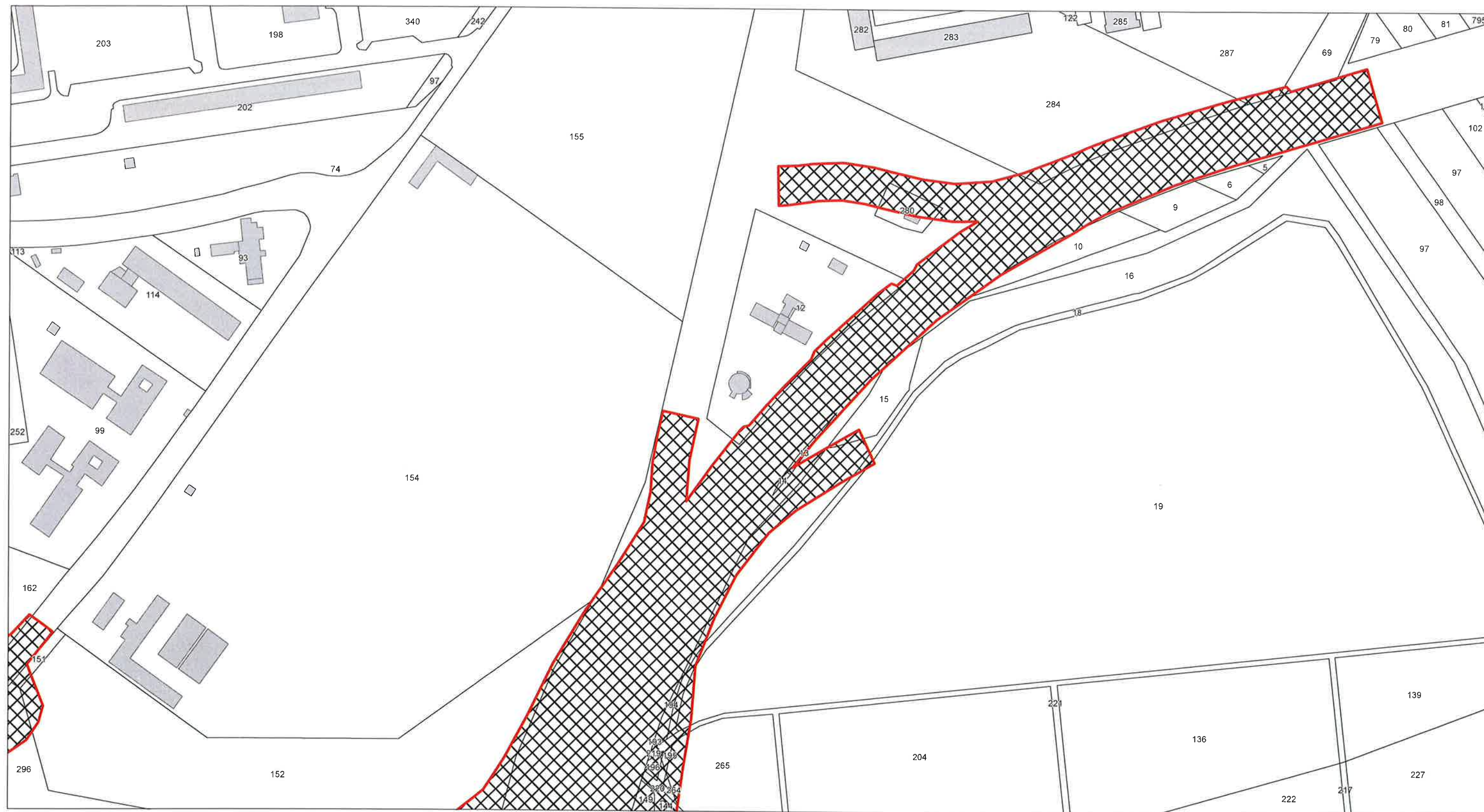


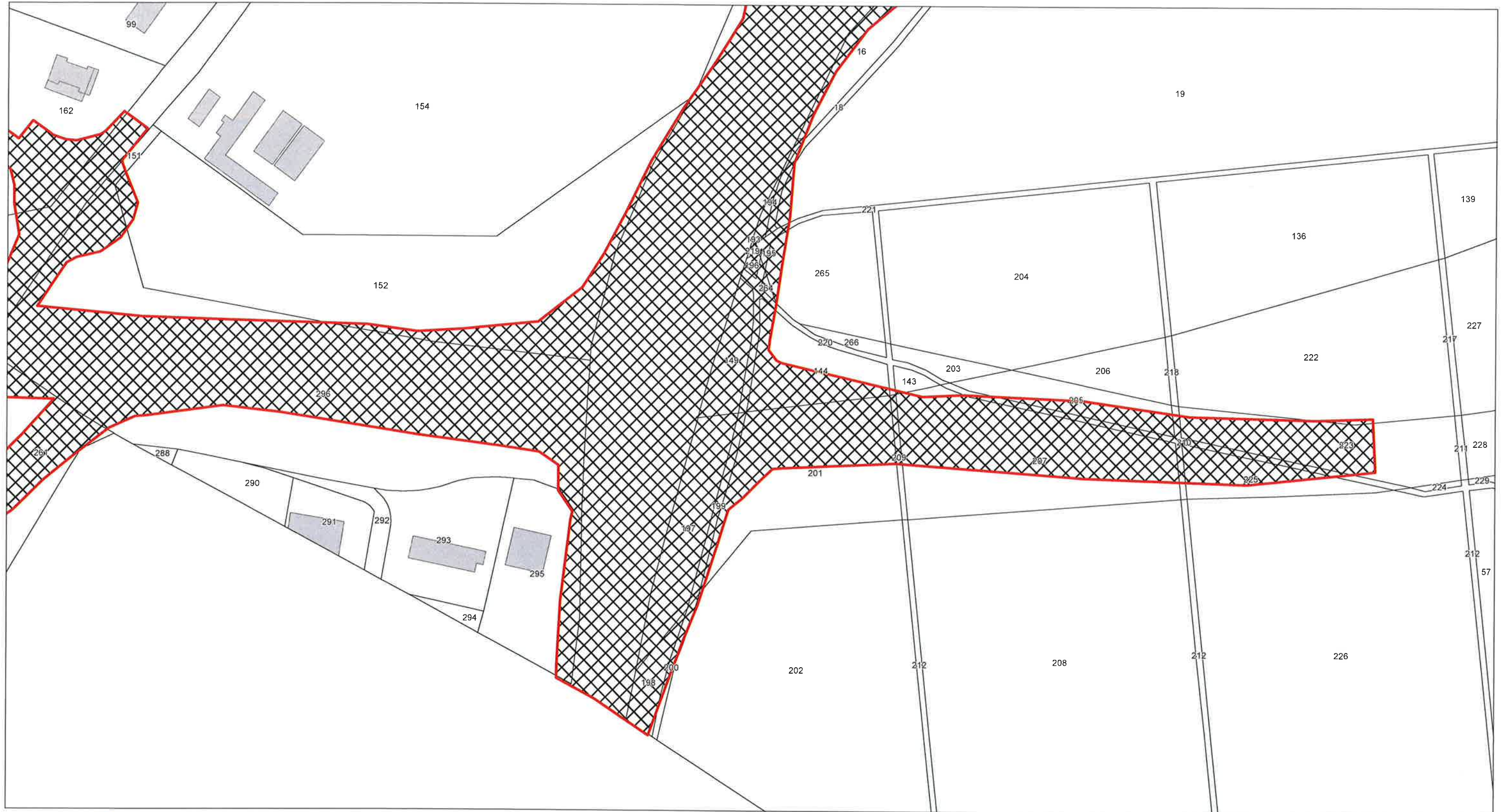
1:2 000



 Emplacement réservé





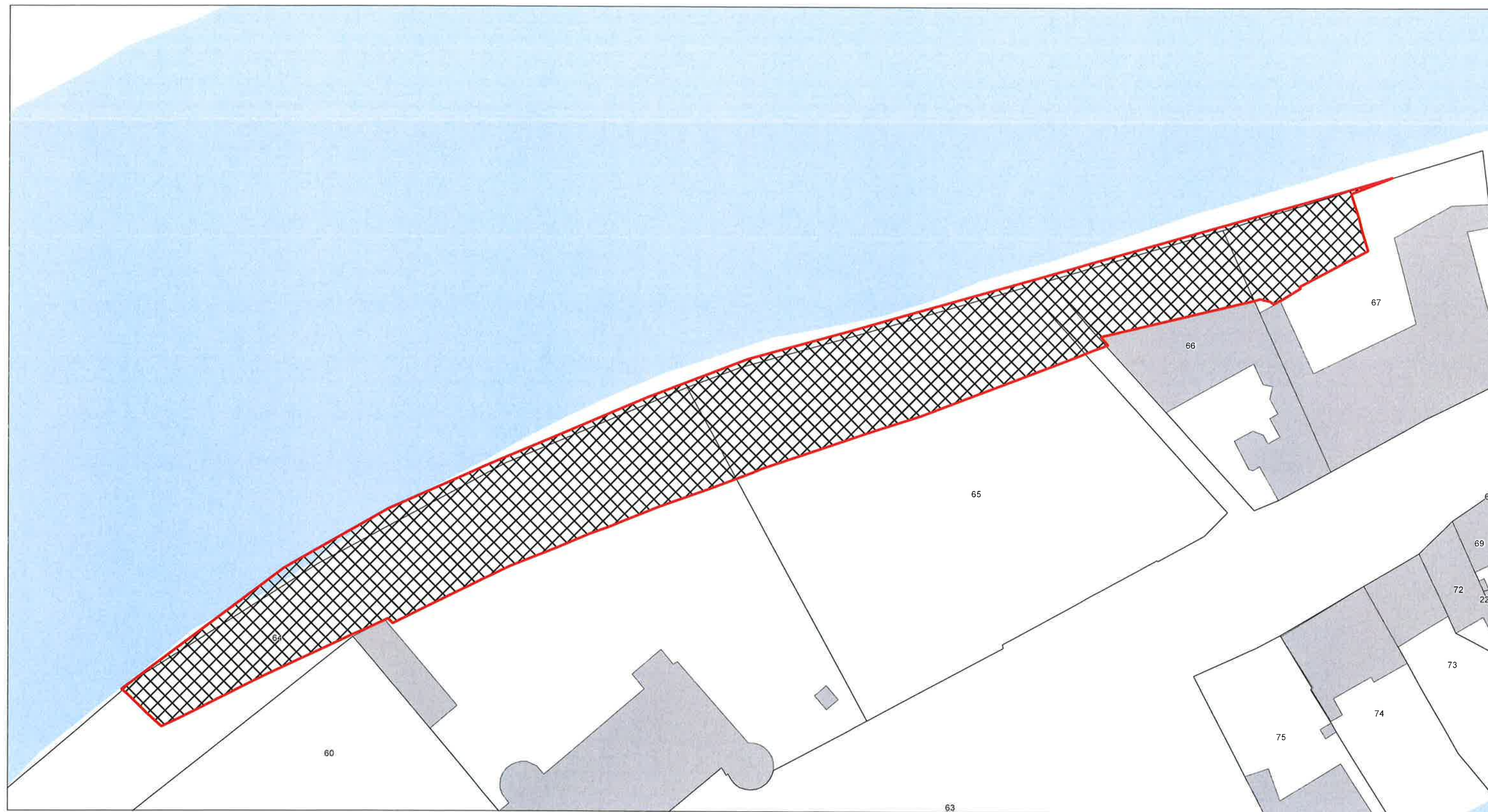


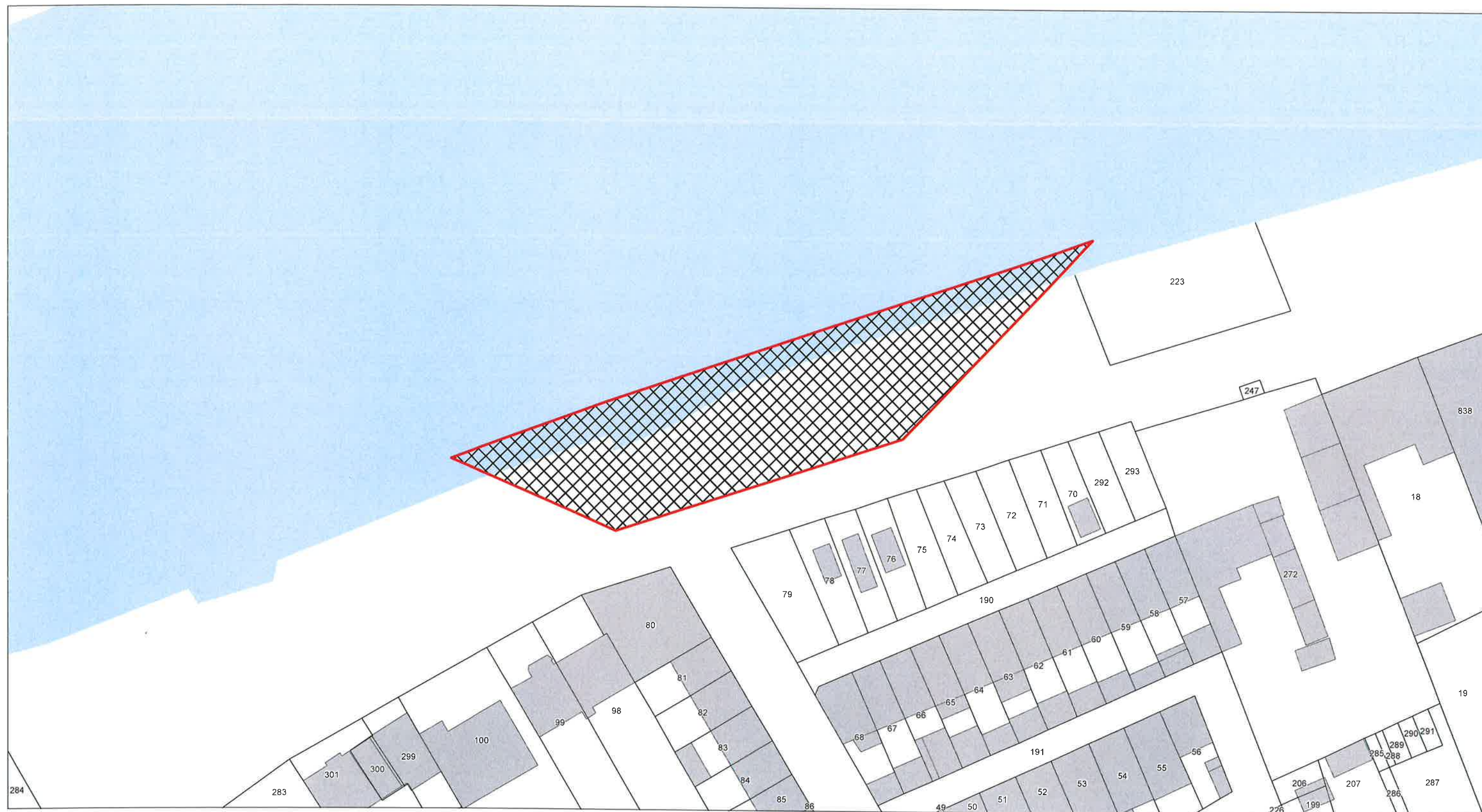
Emplacement réservé n°13 - Zoom 1 - Superficie : 4 444 m²

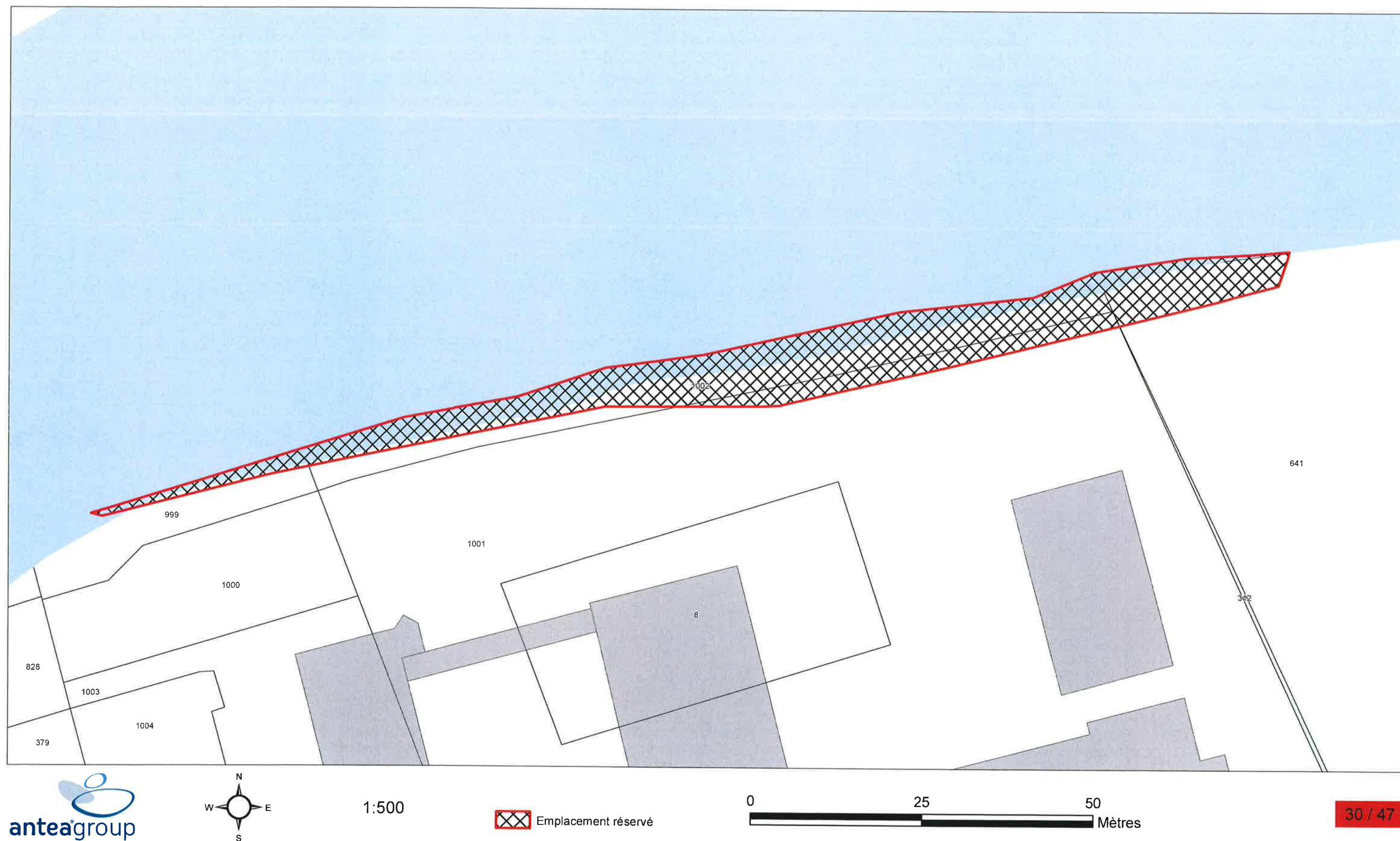
Secteur : Rives de l'Oise

Bénéficiaire : Voies Navigables de France

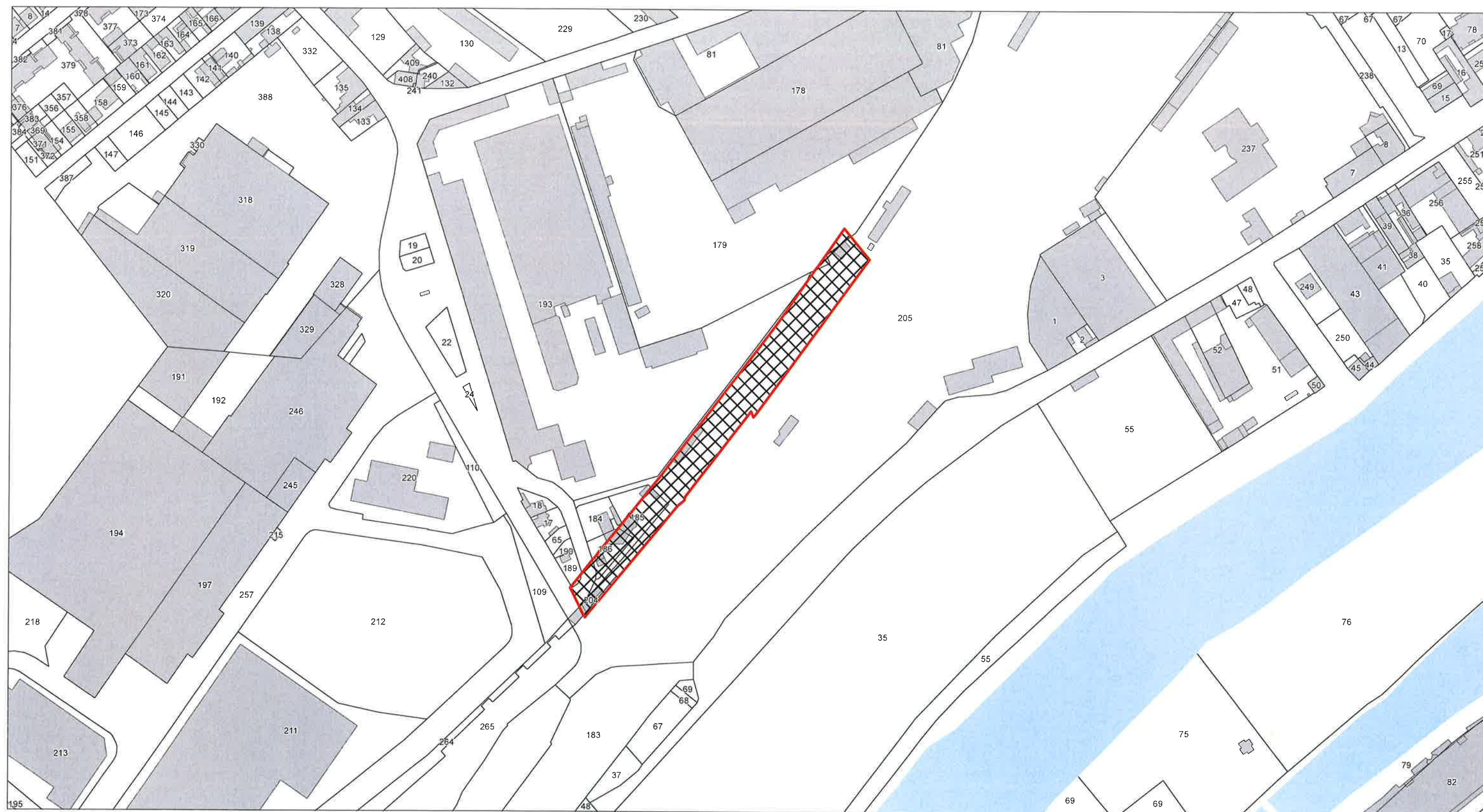
Désignation : Mise en œuvre du projet MAGEO, dont création d'un cheminement piéton







Emplacement réservé n°14 - Superficie : 4 697 m²
Secteur : Daye
Bénéficiaire : Agglomération Creil Sud Oise – ACSO
Désignation : Création d'une voie nouvelle dans le cadre du projet "Gare cœur d'agglomération"



Emplacement réservé pour la mixité de l'habitat n°1 - Superficie : 121 m²

Secteur : Ilot Miss Edith Cawell

Bénéficiaire : Ville de CREIL

Désignation : Réalisation de logements privés pour favoriser la mixité sociale sur le secteur de projet



Emplacement réservé pour la mixité de l'habitat n°3 - Superficie : 888 m²

Secteur : Ilot Jean Jaurès-Despinas

Bénéficiaire : Ville de CREIL

Désignation : Réalisation de programmes de logements privés pour favoriser la mixité sociale, projet "Gare cœur d'agglomération"

Part de la SDP consacrée à l'habitat : 80 % minimum

Part de la SDP consacrée au logement privé : 80 % minimum





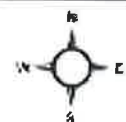
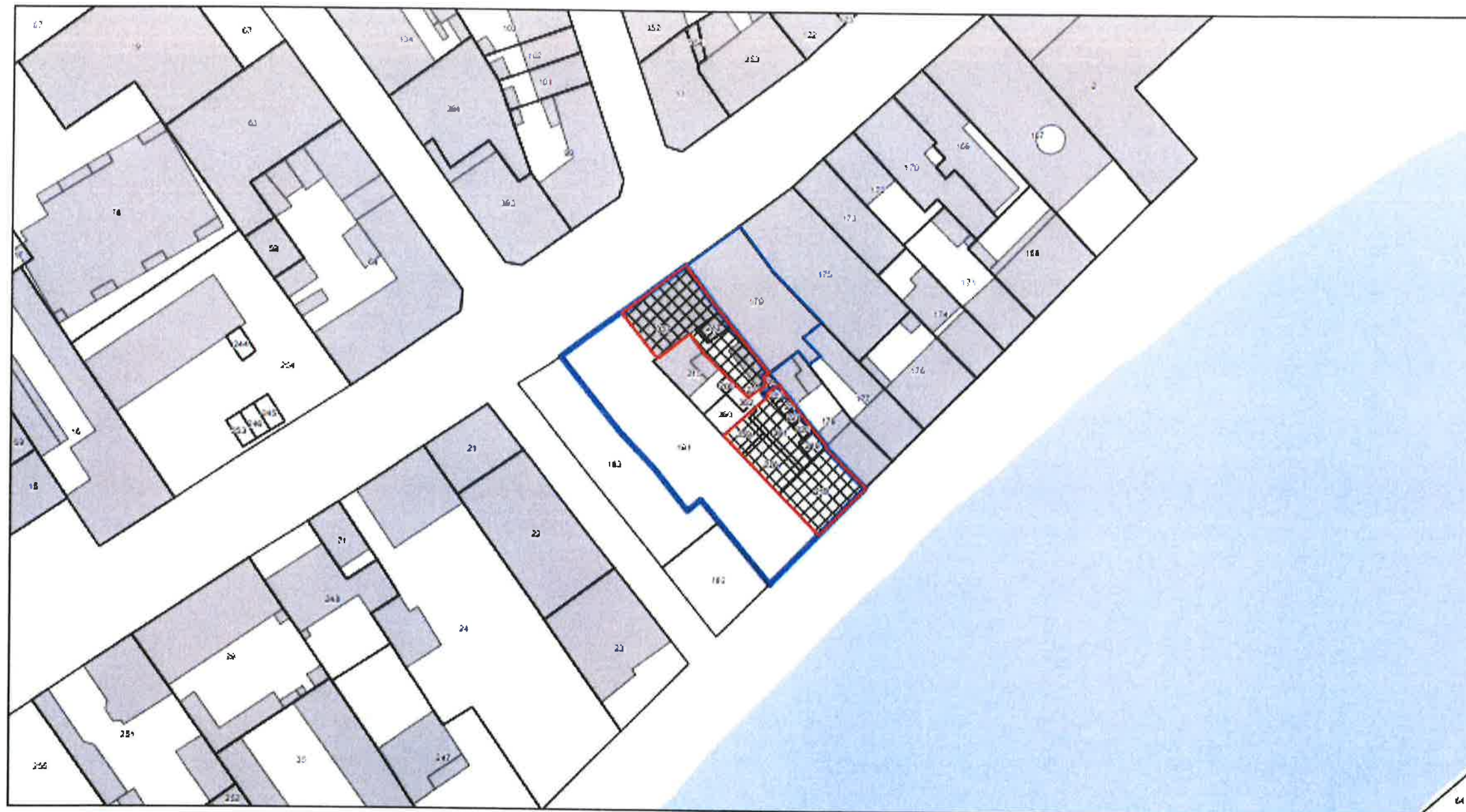
Emplacement réservé pour la mixité de l'habitat n°4 - Superficie : 324 m²

Secteur : Ilot Quai d'Aval-rue Jean Jaurès

Bénéficiaire : Ville de CREIL

Désignation : Réalisation de programmes de logements

Part de la SDP consacrée au logement social : 60 % minimum sur le secteur du projet



1:500



35 / 47

Emplacement réservé pour la mixité de l'habitat n°5 - Zoom 1 - Superficie : 21 273 m²

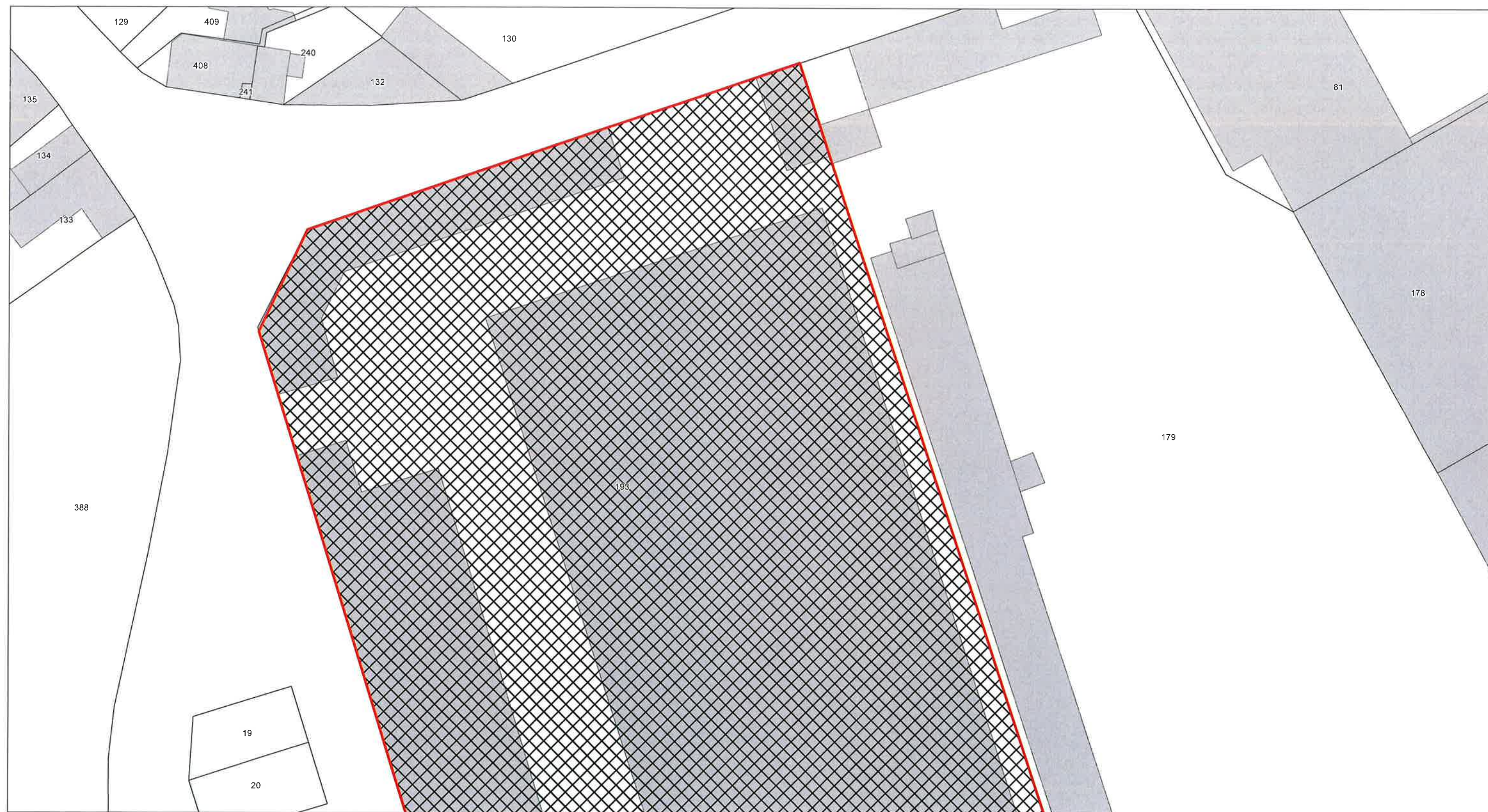
Secteur : Ancien lycée Gournay (ilôt OA3 de la ZAC de Gournay)

Bénéficiaire : Agglomération Creil Sud Oise – ACSO

Désignation : Réalisation de programmes de logements privés pour favoriser la mixité sociale dans le cadre de la ZAC de Gournay les Usines

Part de la SDP consacrée à l'habitat : 55 % minimum

Part de la SDP consacrée au logement privé : 75 % maximum



Emplacement réservé pour la mixité de l'habitat n°5 - Zoom 2 - Superficie : 21 273 m²

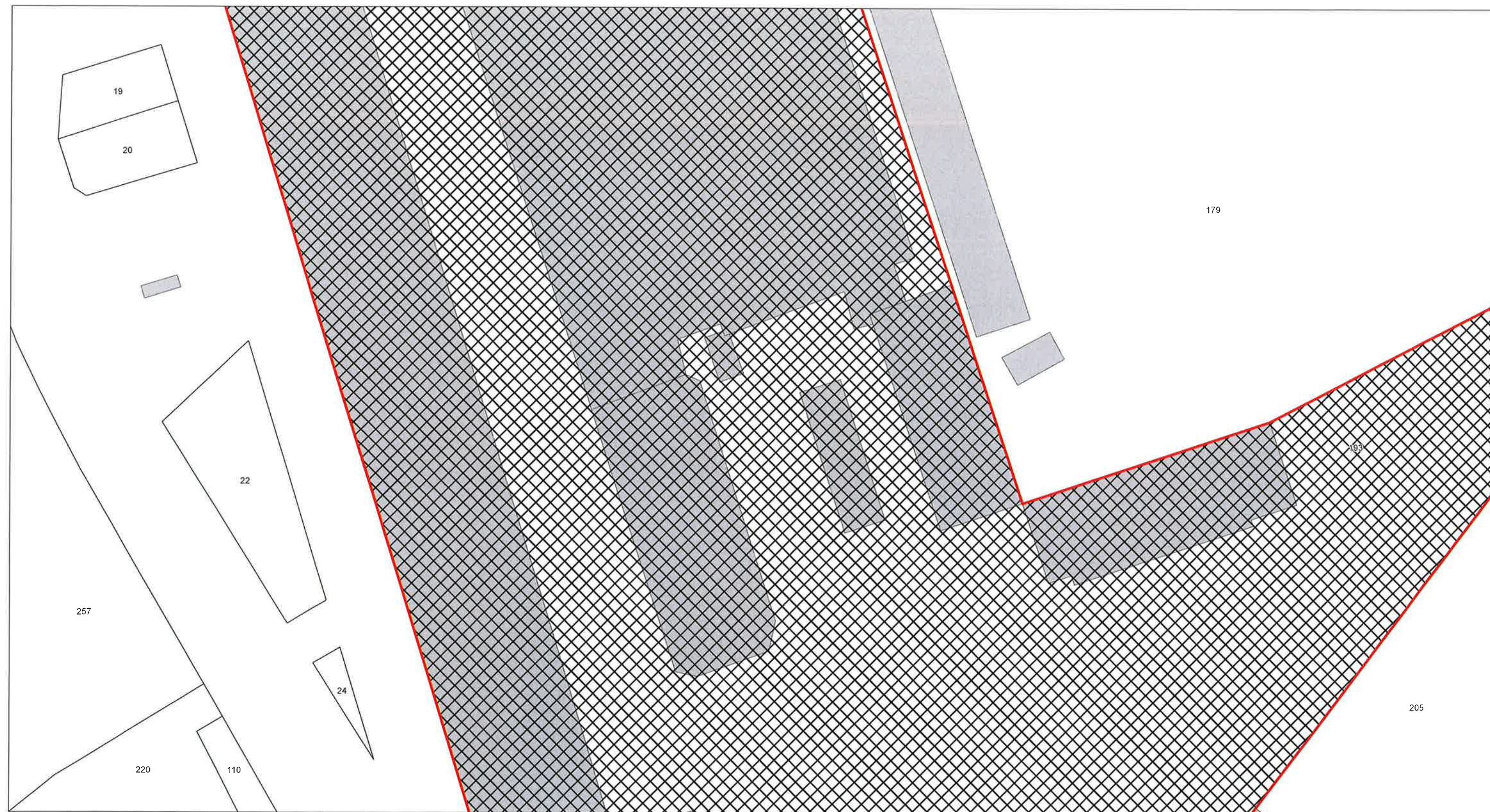
Secteur : Ancien lycée Gournay (îlot OA3 de la ZAC de Gournay)

Bénéficiaire : Agglomération Creil Sud Oise – ACSO

Désignation : Réalisation de programmes de logements privés pour favoriser la mixité sociale dans le cadre de la ZAC de Gournay les Usines

Part de la SDP consacrée à l'habitat : 55 % minimum

Part de la SDP consacrée au logement privé : 75 % maximum



Emplacement réservé pour la mixité de l'habitat n°5 - Zoom 3 - Superficie : 21 273 m²

Secteur : Ancien lycée Gournay (ilôt OA3 de la ZAC de Gournay)

Bénéficiaire : Agglomération Creil Sud Oise – ACSO

Désignation : Réalisation de programmes de logements privés pour favoriser la mixité sociale dans le cadre de la ZAC de Gournay les Usines

Part de la SDP consacrée à l'habitat : 55 % minimum

Part de la SDP consacrée au logement privé : 75 % maximum



Emplacement réservé pour la mixité de l'habitat n°5 - Zoom 4 - Superficie : 21 273 m²

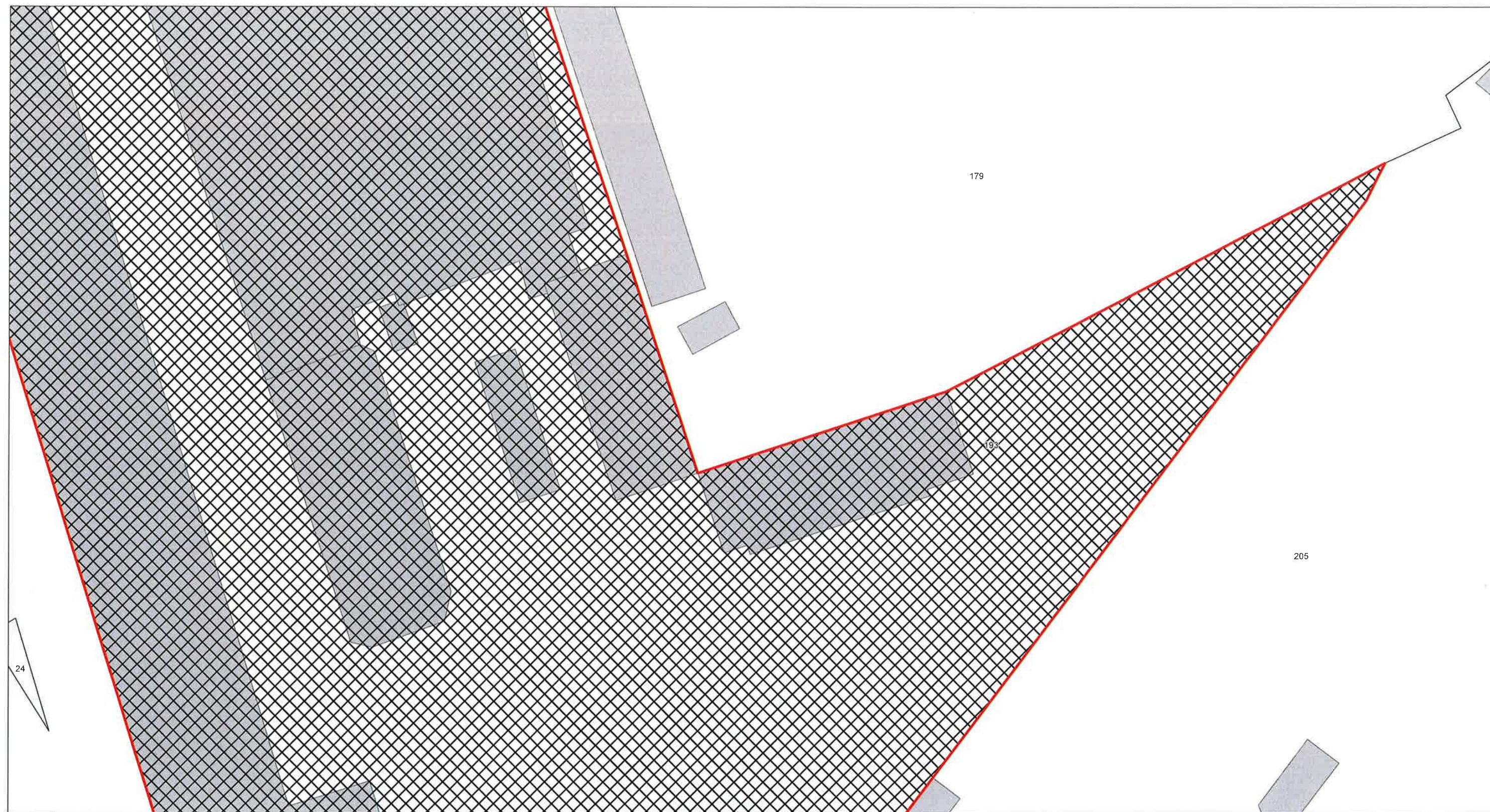
Secteur : Ancien lycée Gournay (ilôt OA3 de la ZAC de Gournay)

Bénéficiaire : Agglomération Creil Sud Oise – ACSO

Désignation : Réalisation de programmes de logements privés pour favoriser la mixité sociale dans le cadre de la ZAC de Gournay les Usines

Part de la SDP consacrée à l'habitat : 55 % minimum

Part de la SDP consacrée au logement privé : 75 % maximum



Emplacement réservé pour la mixité de l'habitat n°6 - Zoom 1 - Superficie : 8 222 m²

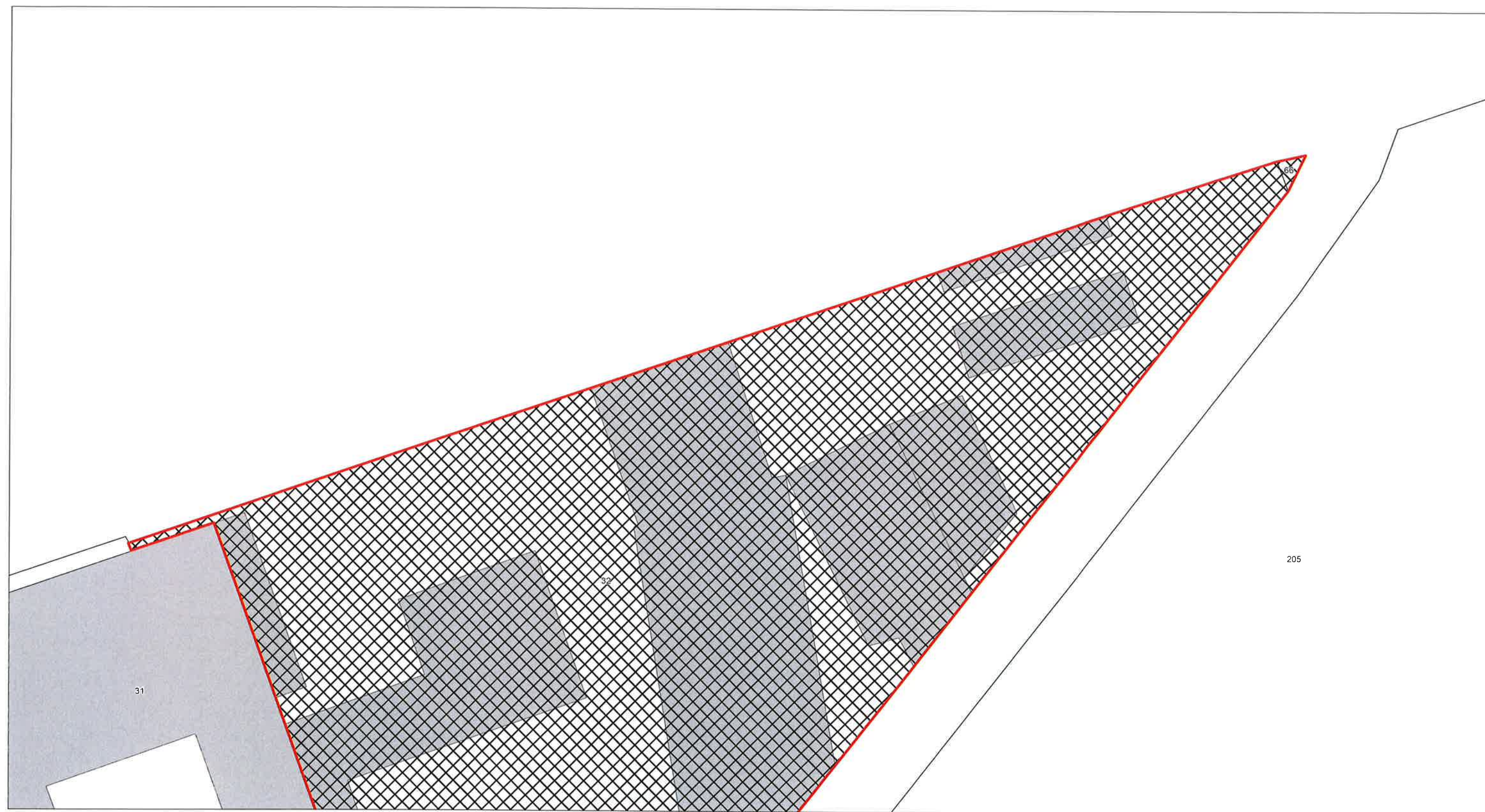
Secteur : Secteur Rivierre (ilôt OA5 de la ZAC de Gournay)

Bénéficiaire : Agglomération Creil Sud Oise – ACSO

Désignation : Réalisation de programmes de logements privés pour favoriser la mixité sociale dans le cadre de la ZAC de Gournay les Usines

Part de la SDP consacrée à l'habitat : 55 % minimum

Part de la SDP consacrée au logement privé : 75 % maximum



Emplacement réservé pour la mixité de l'habitat n°6 - Zoom 2 - Superficie : 8 222 m²

Secteur : Secteur Rivierre (ilôt OA5 de la ZAC de Gournay)

Bénéficiaire : Agglomération Creil Sud Oise – ACSO

Désignation : Réalisation de programmes de logements privés pour favoriser la mixité sociale dans le cadre de la ZAC de Gournay les Usines

Part de la SDP consacrée à l'habitat : 55 % minimum

Part de la SDP consacrée au logement privé : 75 % maximum



Emplacement réservé pour l'habitat n°7 - Superficie : 635 m²
Secteur : Secteur Quai d'Aval - Rue Jean Jaurès (ilôt OA6 de la ZAC de Gournay)
Bénéficiaire : Agglomération Creil Sud Oise – ACSO
Désignation : Réalisation de programmes de logements privés pour favoriser la mixité sociale dans le cadre de la ZAC de Gournay les Usines
Part de la SDP consacrée à l'habitat : 65 % minimum
Part de la SDP consacrée au logement privé : 75 % minimum sur le secteur de projet



Emplacement réservé pour la mixité de l'habitat n°8 - Superficie : 758 m²

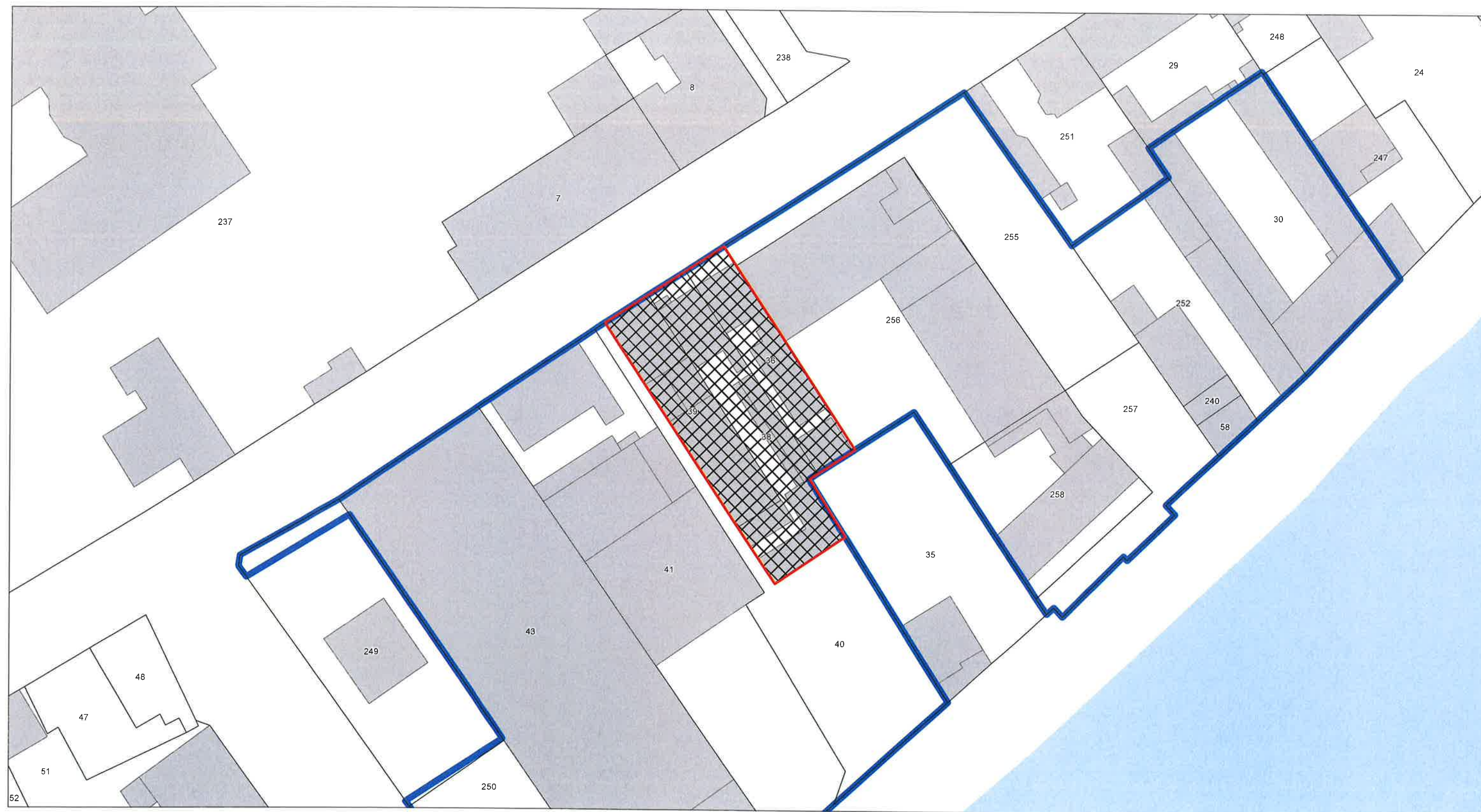
Secteur : Secteur Quai d'Aval - Rue Jean Jaurès (îlot OA6 de la ZAC de Gournay)

Bénéficiaire : Agglomération Creil Sud Oise – ACSO

Désignation : Réalisation de programmes de logements privés pour favoriser la mixité sociale dans le cadre de la ZAC de Gournay les Usines

Part de la SDP consacrée à l'habitat : 65 % minimum

Part de la SDP consacrée au logement privé : 75 % minimum sur le secteur de projet



Emplacement réservé pour la mixité de l'habitat n°9 - Superficie : 1 169 m²

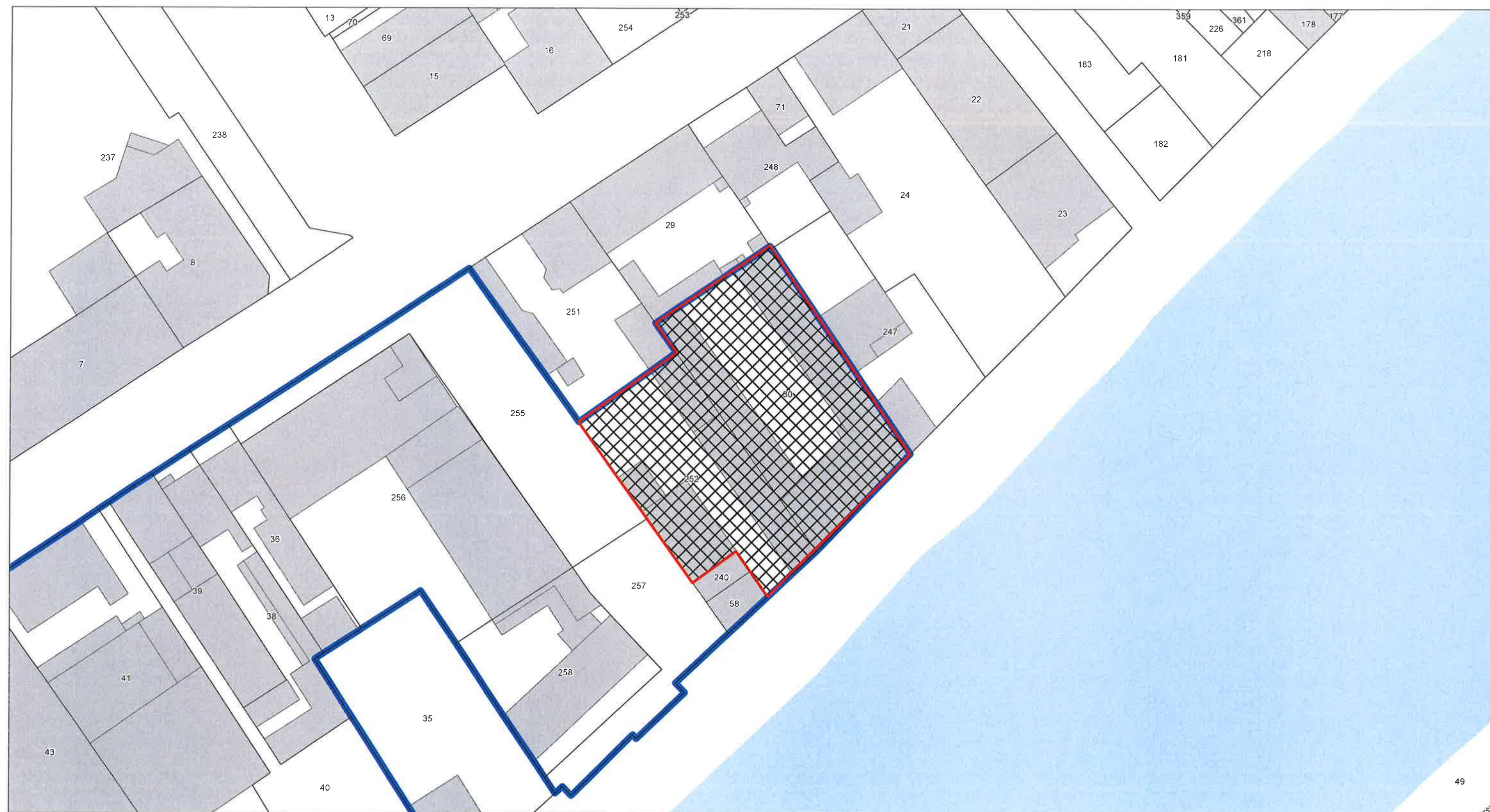
Secteur : Secteur Quai d'Aval - Rue Jean Jaurès (îlot OA6 de la ZAC de Gournay)

Bénéficiaire : Agglomération Creil Sud Oise – ACSO

Désignation : Réalisation de programmes de logements privés pour favoriser la mixité sociale dans le cadre de la ZAC de Gournay les Usines

Part de la SDP consacrée à l'habitat : 65 % minimum

Part de la SDP consacrée au logement privé : 75 % minimum sur le secteur de projet



Emplacement réservé pour la mixité de l'habitat n°10 - Zoom 1 - Superficie : 13 848 m²

Secteur : Secteur Fichet-ERDF-GRDF

Bénéficiaire : Agglomération Creil Sud Oise – ACSO

Désignation : Réalisation de programmes de logements privés pour favoriser la mixité sociale, projet "Gare cœur d'agglo"

Part de la SDP consacrée au logement privé : 60 % minimum



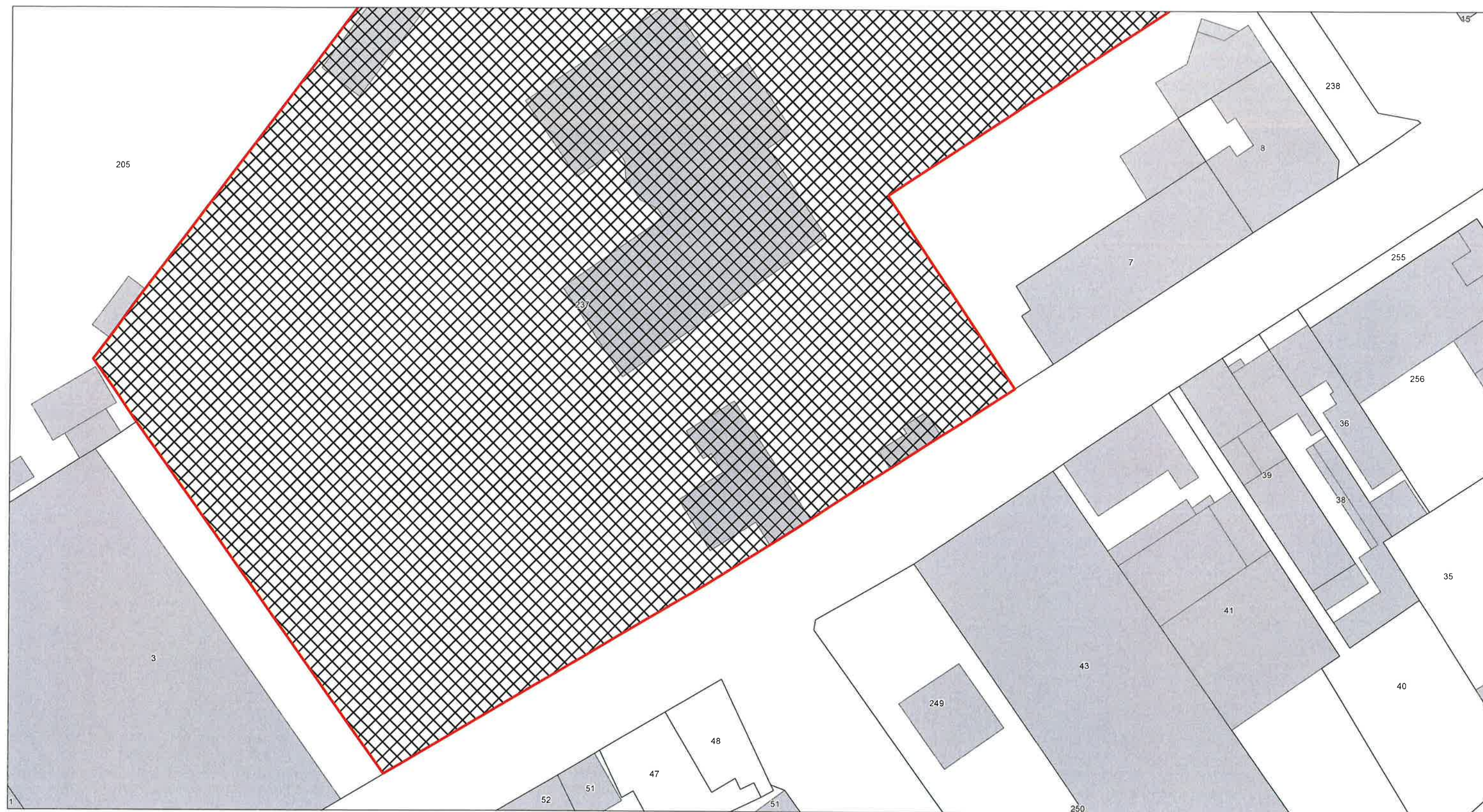
Emplacement réservé pour la mixité de l'habitat n°10 - Zoom 2 - Superficie : 13 848 m²

Secteur : Secteur Fichet-ERDF-GRDF

Bénéficiaire : Agglomération Creil Sud Oise – ACSO

Désignation : Réalisation de programmes de logements privés pour favoriser la mixité sociale, projet "Gare cœur d'agglomération"

Part de la SDP consacrée au logement privé : 60 % minimum



Emplacement réservé pour la mixité de l'habitat n°11 - Superficie : 645 m²

(Modification simplifiée n°1 - 12 avril 2021)

Secteur : Ilot Jean Jaurès-Lebrun-Despinas

Bénéficiaire : Ville de CREIL

Désignation : Réalisation de logements sociaux

Part de la SDP consacrée à l'habitat : ~~100~~ 60%

